



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Polatti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LES PORTES-EN-RÉ

DE 2009 A 2018 ET PRÉVISIONS POUR 2019

I. GENERALITES

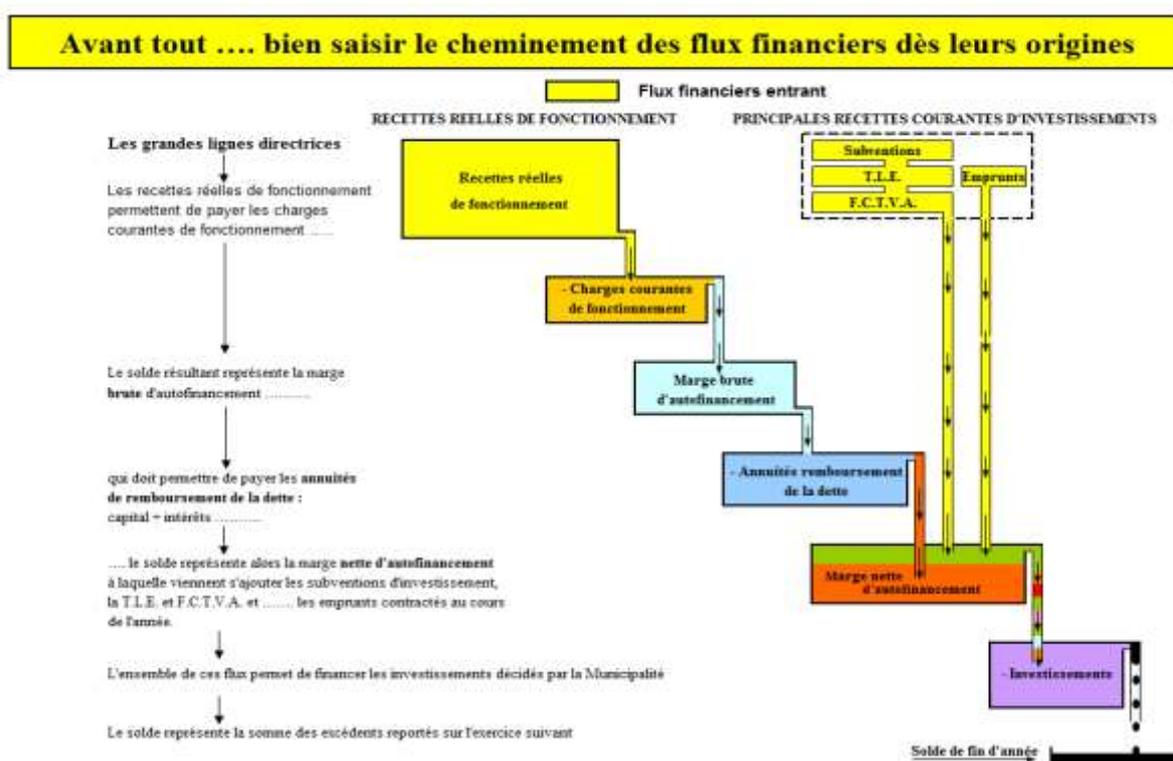
I.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables. Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUTABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

I.2 Avant tout chose...



I.3 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur

usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement.

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

I.4 Quelques définitions de base

I.4.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

I.4.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,

- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales. Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

I.4.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

I.4.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

I.4.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

I.5 Méthodologie retenue

Nous suivons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financier dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

I.6 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune des Portes-en-Ré ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantageusement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

II. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DES PORTES-EN-RE

Jusqu'au 31 décembre 2018, la commune des Portes-en-Ré suivait et gérait trois budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,

- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.).

Pour mémoire :

- le « Camping de la Prée » est passé en Délégation de Service Public au 1^{er} janvier 2018 et n'est donc plus suivi dans un Budget Annexe,
- les éléments concernant « l'Assainissement » sont intégrés au Budget Général de la commune depuis le 1^{er} janvier 2018 et ne sont donc plus suivis dans un Budget Annexe.

II.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

II.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

II.3 Budget Annexe du « Camping de la Prée »

Depuis le 1^{er} janvier 2018 ce camping est géré par une société extérieure (SEASONOVA) dans le cadre d'une Délégation de Service Public : ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

Pour mémoire, depuis quelques années, comme le rappelait la « Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2017 » du Maire et comme on pouvait le calculer, conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, le « Résultat de l'exercice » était régulièrement déficitaire :

- déficit de 3,0 k€ en 2017,
- déficit de 22,9 k€ en 2016,
- bénéfice de 5,8 k€ en 2015,
- déficit de 4,9 k€ en 2014

Ces résultats financiers auront probablement, pour partie, contribué à la décision de confier la gestion de cet équipement municipal à une société spécialisée dans l'hôtellerie de plein air.

En 2018, selon les éléments en notre possession qu'il conviendra de préciser :

- l'emprunt bancaire de 700 k€, contracté en 2011 pour l'aménagement du « Camping de la Prée », repris dans le Budget Général de la commune au 1^{er} janvier 2018, a engendré :
 - o le remboursement de 21,2 k€ de capital,
 - o et le paiement de 23,2 k€ d'intérêts,
 - o soit un total de 44,5 k€,
- le délégataire a versé une redevance de 30 k€.

Le passage en Délégation de Service Public du « Camping de la Prée » aura donc permis :

- de retrouver un résultat positif pour cet équipement, le montant des intérêts payés étant inférieur au montant de la redevance perçue,
- mais l'impact sur la trésorerie de la commune reste encore négatif, le cumul du montant des intérêts payés et du remboursement du capital étant supérieur au montant de la redevance perçue.

II.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune des Portes-en-Ré.

Pour mémoire en 2018, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :

- en recettes réelles : la quote-part annuelle versée à la commune sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'île de Ré (76 k€),
- en dépenses réelles : une série de charges autorisées par la législation (62 k€),
- dans la Section d'Investissement :
 - en recettes réelles : 24 k€ d'excédents capitalisés de l'exercice précédent,
 - en dépenses réelles : 13 k€ d'achats de matériel et outillages divers.

En 2018, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 6,9 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans l'étude qui suit, ni consolidés avec les éléments de la commune proprement dits.

II.5 Budget Annexe « Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion du Centre Communal d'Action Social (C. C. A. S.) de la commune des Portes-en-Ré.

On y retrouve notamment, en recettes, le montant de l'éventuelle subvention annuelle versée par la commune.

En 2018 le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 1,7 k€ mais ce budget bénéficie d'un confortable excédent reportable de 46 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont pas repris dans l'étude qui suit.

II.6 Budget Annexe « Assainissement »

Ce budget, devenu anecdotique, a été intégré au Budget Général de la commune des Portes-en-Ré au 1^{er} janvier 2018.

Jusqu'à cette date votre association assurait une vérification de principe de ce budget et ses éléments ne sont pas repris dans l'étude qui suit.

III. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2019 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2017 ET 2018

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

III.1 Budget Général ou Budget Principal

III.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2017 et 2018

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2017 et 2018 : $(CA\ 2018 - CA\ 2017) / CA\ 2017$.

III.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	380 010,66	418 017,18	10%
Charges de personnel, frais assimilés	771 542,54	706 186,20	-8%
Atténuations de produits	45 956,00	48 981,00	7%
Autres charges de gestion courante	186 165,20	190 014,42	2%
Total des dépenses de gestion courante	1 383 674,40	1 363 198,80	-1%
Charges financières	14 810,36	37 629,11	154%
Charges exceptionnelles	1 688,66	1 147,21	-32%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 400 173,42	1 401 975,12	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	0,00	4 237,59	-
Produits services, domaine et ventes diverses	104 217,66	138 186,55	33%
Impôts et taxes	1 355 699,22	1 396 603,87	3%
Dotations et participations	263 324,51	243 847,68	-7%
Autres produits de gestion courante	100 038,74	95 934,93	-4%
Total des recettes de gestion courante	1 823 280,13	1 878 810,62	3%
Produits financiers	28,99	28,99	-
Produits exceptionnels	750,00	8 058,27	974%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 824 059,12	1 886 897,88	3%

III.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2017	CA 2018	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Total des opérations d'équipement	633 751,38	1 234 493,21	95%
Total des dépenses d'équipement	633 751,38	1 234 493,21	95%
Dotations, fonds divers et réserves		21 120,59	-
Emprunts et dettes assimilées	144 770,06	145 811,85	1%
Dépôts et cautionnements reçus	230,00	700,00	204%
Total des dépenses financières	145 000,06	167 632,44	16%
Total des dépenses réelles d'investissement	778 751,44	1 402 125,65	80%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	10 236,27	29 340,16	187%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	500 000,00	150 000,00	-70%
Immobilisations incorporelles (sauf 204)		1 680,53	-
Immobilisations en cours		16,80	-
Total des recettes d'équipement	510 236,27	181 037,49	-65%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	67 732,63	68 780,25	2%
Excédents de fonctionnement capitalisés	412 367,72	300 000,00	-27%
Dépôts et cautionnements reçus	650,00	700,00	8%
Total des recettes financières	480 750,35	369 480,25	-23%
Total des recettes réelles d'investissement	990 986,62	550 517,74	-44%

III.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2019 et du Compte Administratif (CA) 2018

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2018 :
 $(CA\ 2018 - BP\ 2018) / BP\ 2018$.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2019 et les réalisations de 2018 :
 $(BP\ 2019 - CA\ 2018) / CA\ 2018$.

III.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2018	CA 2018	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	629 801,00	418 017,18	-34%	678 608,00	62%
Charges de personnel, frais assimilés	766 871,00	706 186,20	-8%	761 262,00	8%
Atténuations de produits	48 981,00	48 981,00	0%	49 000,00	0%
Autres charges de gestion courante	192 303,36	190 014,42	-1%	210 812,40	11%
Total des dépenses de gestion courante	1 637 956,36	1 363 198,80	-17%	1 699 682,40	25%
Charges financières	42 555,12	37 629,11	-12%	38 102,00	1%
Charges exceptionnelles	8 550,00	1 147,21	-87%	7 800,00	580%
Dépenses imprévues	18 117,49		-100%	25 055,43	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 707 178,97	1 401 975,12	-18%	1 770 639,83	26%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	1 000,00	4 237,59	324%	1 000,00	-76%
Produits services, domaine et ventes diverses	138 563,00	138 186,55	0%	141 939,00	3%
Impôts et taxes	1 374 576,00	1 396 603,87	2%	1 783 292,00	28%
Dotations et participations	241 369,00	243 847,68	1%	228 967,00	-6%
Autres produits de gestion courante	91 619,00	95 934,93	5%	100 776,00	5%
Total des recettes de gestion courante	1 847 127,00	1 878 810,62	2%	2 255 974,00	20%
Produits financiers	30,00	28,99	-	30,00	3%
Produits exceptionnels	13 024,05	8 058,27	-38%	10 700,00	33%
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 860 181,05	1 886 897,88	1%	2 266 704,00	20%

III.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2018	CA 2018	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Total des opérations d'équipement	2 384 146,55	1 234 493,21	530 100,00	-48%	2 268 568,00	84%
Total des dépenses d'équipement	2 384 146,55	1 234 493,21	530 100,00	-48%	2 268 568,00	84%
Dotations, fonds divers et réserves	21 121,00	21 120,59		0%		-100%
Emprunts et dettes assimilées	161 568,89	145 811,85		-10%	132 493,55	-9%
Dépôts et cautionnements reçus	700,00	700,00		0%		-100%
Total des dépenses financières	183 389,89	167 632,44	0,00	-9%	132 493,55	-21%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 567 536,44	1 402 125,65	530 100,00	-45%	2 401 061,55	71%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	135 220,00	29 340,16	69 879,00	-78%	150 084,00	412%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	150 000,00	150 000,00		0%	168 670,00	12%
Immobilisations incorporelles (sauf 204)		1 680,53				-100%
Immobilisations en cours		16,80				-100%
Total des recettes d'équipement	285 220,00	181 037,49	69 879,00	-37%	318 754,00	76%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	64 221,78	68 780,25		7%	187 723,95	173%
Excédents de fonctionnement capitalisés	300 000,00	300 000,00		0%	400 000,00	33%
Dépôts et cautionnements reçus	700,00	700,00		0%	812,00	16%
Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00			-	5 000,00	100%
Total des recettes financières	369 921,78	369 480,25	0,00	0%	593 535,95	61%
Total des recettes réelles d'investissement	655 141,78	550 517,74	69 879,00	-16%	912 289,95	66%

* RAR : restes à réaliser.

IV. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Comme indiqué précédemment, jusqu'au 31 décembre 2017, la commune des Portes-en-Ré gérait séparément l'activité de son camping municipal dans un Budget Annexe, le camping lui versant éventuellement, en fonction de ses propres résultats, une contribution venant augmenter ses propres ressources.

L'Association des Contribuables (de la Commune des Portes-en-Ré puis du Nord de l'Île de Ré) a, dès les premières années de son activité, établi des comptes consolidés intégrant au Budget Général

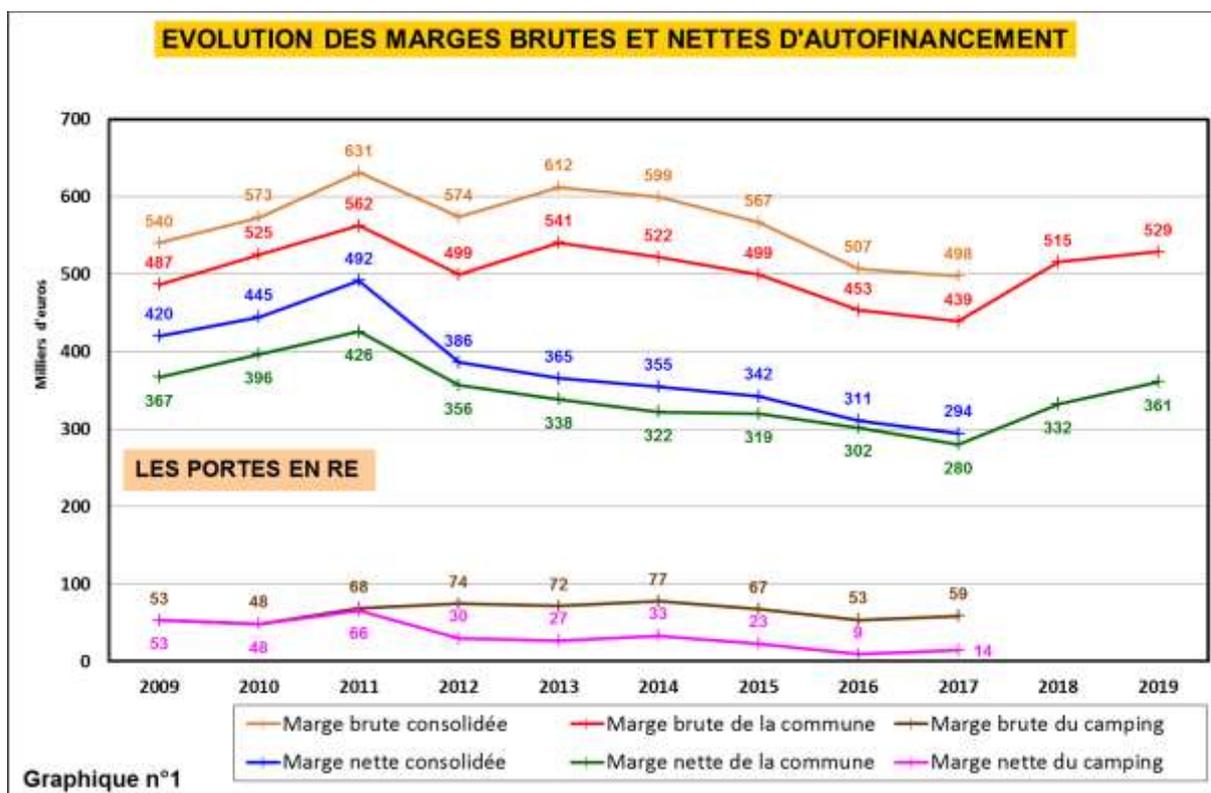
de la commune les éléments du Budget Annexe Camping Municipal afin d'avoir une vision plus juste de la situation financière globale, notamment en matière d'endettement.

Depuis le 1^{er} janvier 2018 le camping municipal étant géré par une société extérieure, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, ses données financières individualisées n'apparaissent donc plus à compter de cette date.

IV.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ce premier graphique, établi à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2018 de la commune des Portes-en-Ré, des Comptes Administratifs de 2009 à 2017 du camping municipal et du Budget Primitif de 2019 de la commune, montre quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune sans apport du camping municipal,
- du camping municipal seul,
- de la commune et du camping municipal de façon consolidée.



Pour le camping municipal, la souscription en 2011 d'un emprunt (de 700 000 €) fait, qu'à partir de 2012, les marges brutes et nettes d'autofinancement ne sont plus égales.

Pour la commune des Portes-en-Ré :

- entre 2009 et 2011 les marges brutes et nettes sont en progression,
- à partir de 2012, elles sont entrées dans une phase de baisse progressive,
- l'année 2018 marque une nette amélioration de ces deux indicateurs,
- enfin pour 2019 ces deux indicateurs sont de nouveau annoncés en hausse.

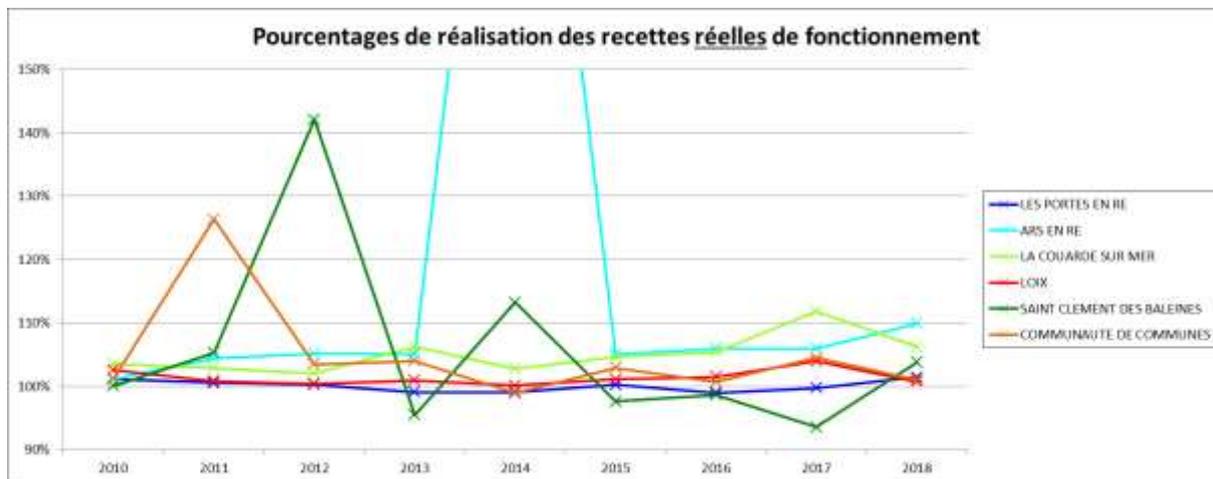
Nous nous étions interrogés, par le passé, sur la pertinence des Budgets Primitifs votés. A ce sujet, en 2019 :

- les recettes réelles de fonctionnement sont annoncées en hausse de 20 %, du fait notamment de la hausse du poste « Impôts et taxes » : cette hausse nous semble parfaitement crédible car, du fait de son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune des Portes-en-Ré va bénéficier d'une part des droits d'enregistrement (improprement appelé « frais de notaire ») auparavant versée au Département (400 k€ en année pleine),
- on peut supposer, et espérer, que les dépenses réelles de fonctionnement sont, comme par le passé, surévaluées,

- les marges brute et nette d'autofinancement pourraient donc être bien meilleures, en 2019, que celles calculées à partir du Budget Primitif !

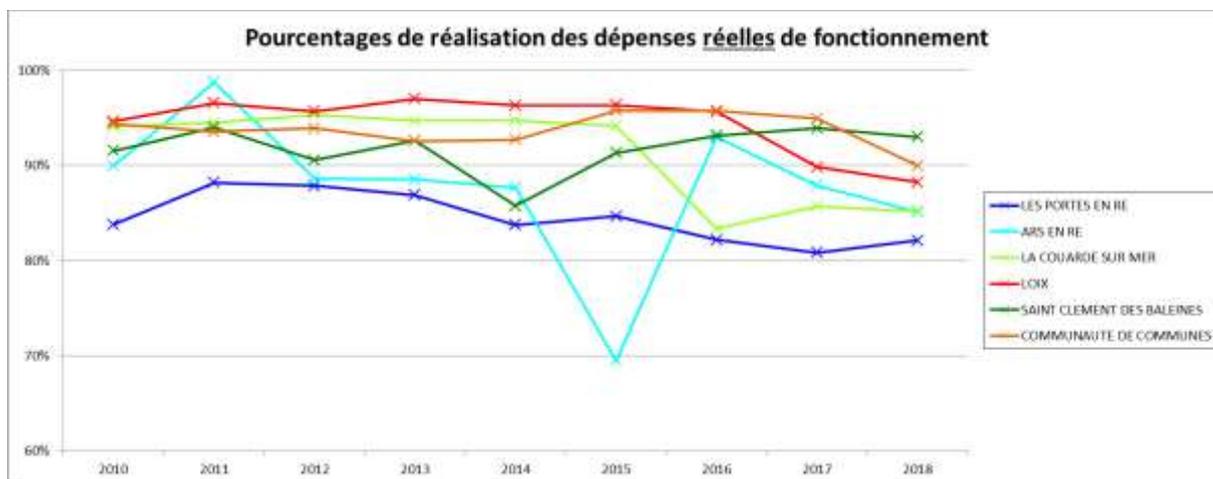
IV.2 Pourcentage de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes du Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur la période de 2010 à 2018, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune des Portes-en-Ré, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établit à 100,1 % sur la période étudiée.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que, pour la commune des Portes-en-Ré, celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 80,8 % (en 2017) et 88,2 % (en 2011),
- la moyenne s'établissant à 84,5 % sur la période étudiée.

IV.3 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées rend délicat l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cet aspect devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales.

Marges brutes et nettes d'autofinancement :

Quoi qu'il en soit :

- comme nous l'indiquions l'année dernière, la baisse régulière depuis 2012 / 2013 des marges d'autofinancement devrait interpeller l'équipe municipale car elle signe la dégradation lente mais régulière de la situation financière de la commune,
- nous voulons croire :
 - o que la nette amélioration constatée en 2018 est le signe de cette prise de conscience,
 - o que 2019 confirmera cet état de fait.

Rapport entre l'annuité des emprunts et la marge brute d'autofinancement :

Parallèlement à cela (cf. graphique ci-dessous) le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :

- qui était voisin de 22 % jusqu'en 2011,
- a commencé à se dégrader à partir de 2012 pour atteindre 41 % environ en 2017,
- l'année 2018 marquant une nette amélioration de cet indicateur,
- amélioration qui devrait se poursuivre en 2019 (pour mémoire dans le Budget Primitif de 2018, cet indicateur passait à plus de 100 % ne laissant plus aucune marge à la municipalité en place pour financer de nouveaux investissements sauf à augmenter ses ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens communaux... ou économies drastiques de ses coûts de fonctionnement !).



Conclusion :

Nous continuons à penser et à militer pour :

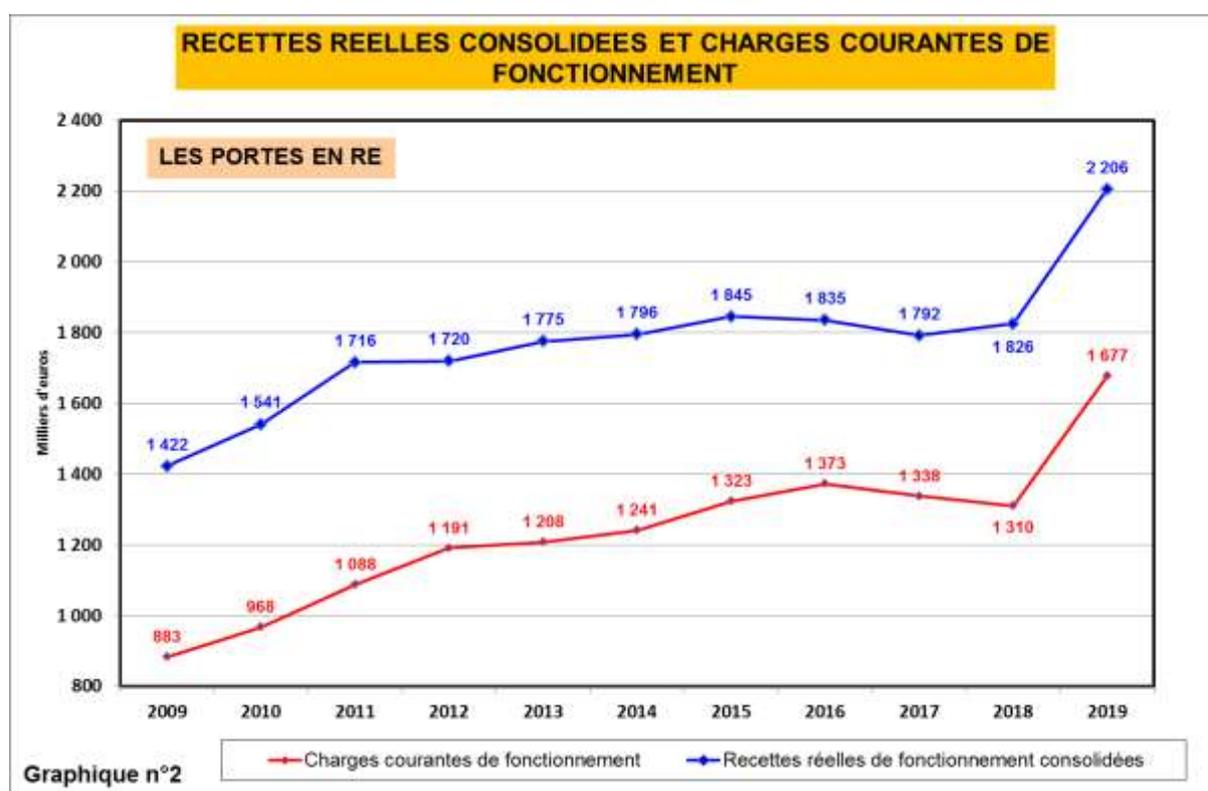
- qu'aussi bien le volet dépenses et que le volet recettes des Budgets Primitifs soient établis avec plus de rigueur - l'exemple de la commune de Loix dont les taux de réalisation des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement étaient proches de 100 % prouve que c'est possible,
- cela permettrait aux élus locaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

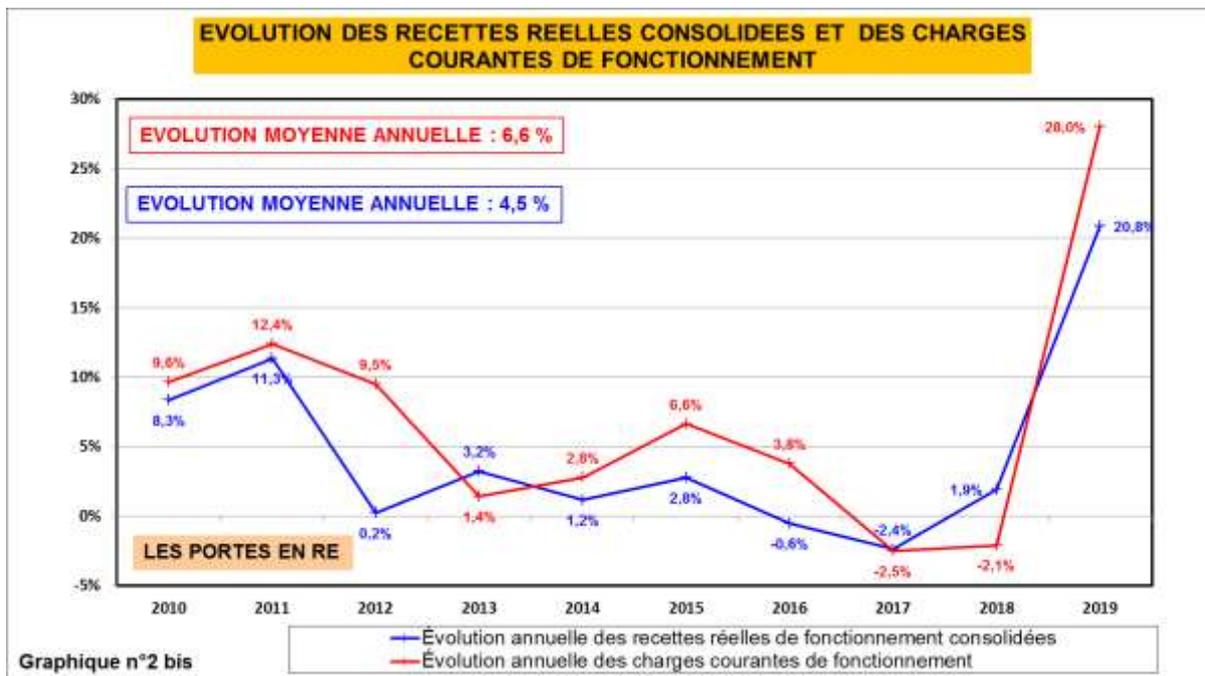
V. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique du camping municipal (c'est-à-dire sa marge nette d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

V.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées progressent régulièrement de 2009 à 2015, elles décroissent en 2016 et 2017, puis augmentent de nouveau en 2018 avant d'être estimées, dans le Budget Primitif de 2019, en très forte hausse,
- les charges courantes de fonctionnement, quant à elles, sont en hausse régulière entre 2009 et 2016 et commencent à baisser à partir de 2017 ; par contre elles sont prévues en très forte hausse (28 % !) au Budget Primitif de 2019.

Ainsi, sur la période 2009 à 2019, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 4,5 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 6,6 %.

V.2 Commentaires

D'une façon générale, il est regrettable que l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit régulièrement supérieure à l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées, pouvant faire craindre leur convergence lente mais progressive, et expliquant la dégradation de la marge brute d'autofinancement.

Ainsi, on ne peut que regretter que la courbe de suivi de l'évolution des charges courantes de fonctionnement soit quasi systématiquement « au-dessus » de la courbe de suivi de l'évolution des recettes réelles de fonctionnement consolidées pouvant faire penser que ces dépenses sont, au pire, non maîtrisées et, au mieux, non corrélées à l'évolution des recettes.

Cependant, on portera au crédit de l'équipe municipale en place les évolutions encourageantes des années 2017 et 2018.

Et, pour l'année 2019, comme nous l'évoquions précédemment, avec la réalité de la hausse des recettes réelles de fonctionnement consolidées (passage en « Station de tourisme ») et la probable surévaluation des charges courantes de fonctionnement, nous pourrions constater la poursuite de cette évolution favorable.

A ce stade, notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, nous maintenons notre commentaire de l'année précédente, à savoir que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corréliser l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement,

- devra améliorer le processus de production du Budget Primitif de la commune pour éviter de ne pouvoir constater qu'*a posteriori* la réalité de l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

VI. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (hors camping municipal et sans tenir compte des atténuations de charges) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	88	5%	365%
73 IMPOTS ET TAXES	1 237	72%	42%
<i>dont contributions directes</i>	1 155	67%	43%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	306	18%	-17%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	94	5%	16%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-71%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 725	100%	35%

Ainsi, sur cette période, la commune des Portes-en-Ré :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante, même si en valeur ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
 - couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,
- doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux recettes réelles de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2018 on obtient les éléments suivants :

	2018 réel		2018 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	138	7%	33	2%
73 IMPOTS ET TAXES	1 397	75%	1 088	71%
<i>dont contributions directes</i>	1 301	69%	1 001	65%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	244	13%	323	21%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	96	5%	91	6%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 875	100%	1 534	100%

Globalement la hausse de tous les postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

VI.2 Impôts et taxes

VI.2.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune des Portes-en-Ré, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les « Impôts et taxes » représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement :

- 72 % en moyenne sur la période de 2009 à 2018,
- dont 67 % pour les seules « Contributions directes locales » c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et

les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes de l'Île de Ré au titre de Fiscalité Professionnelles Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

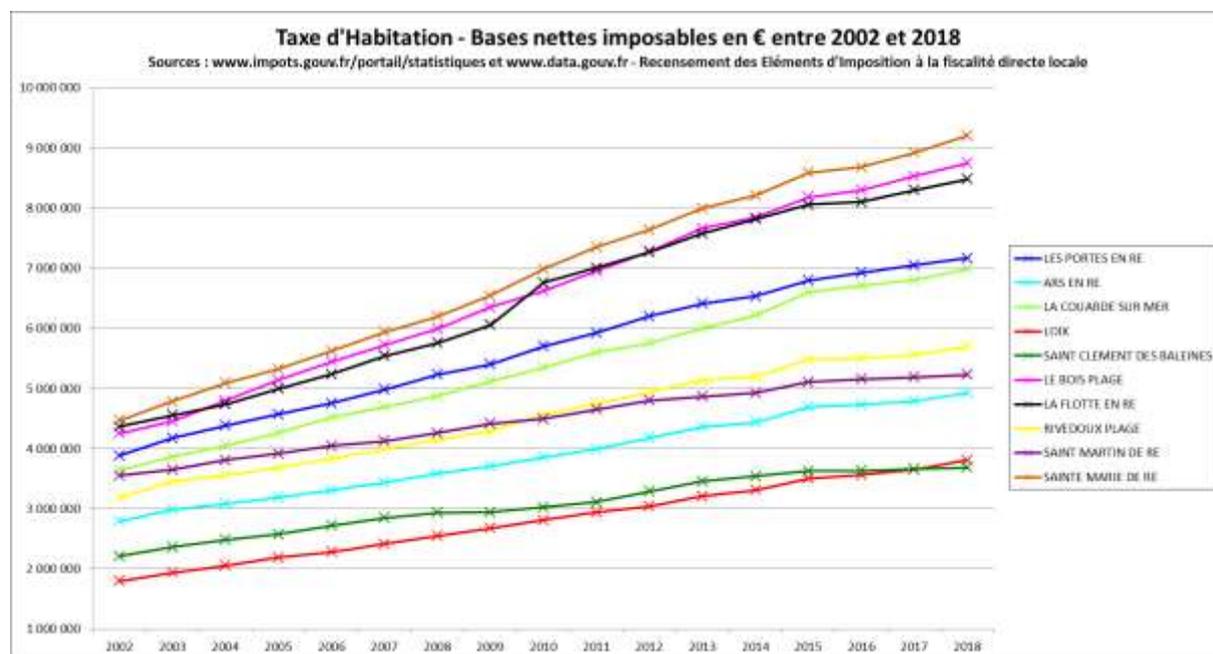
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible et qui ont tendance à baisser (0,4 % en 2018).

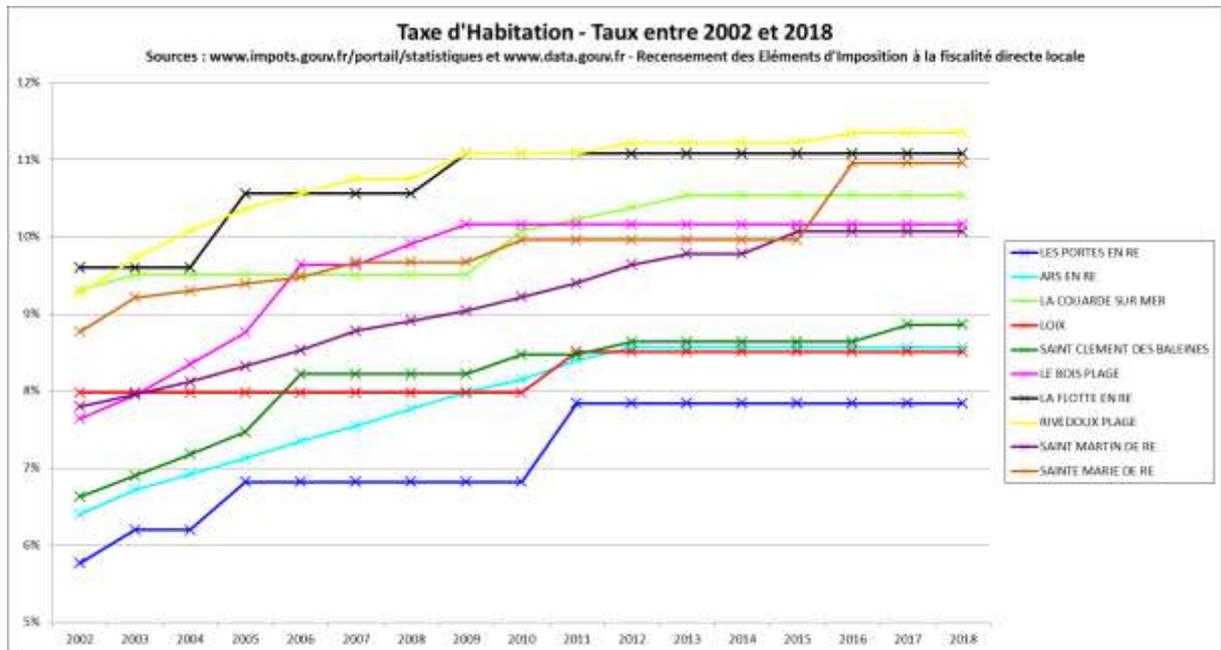
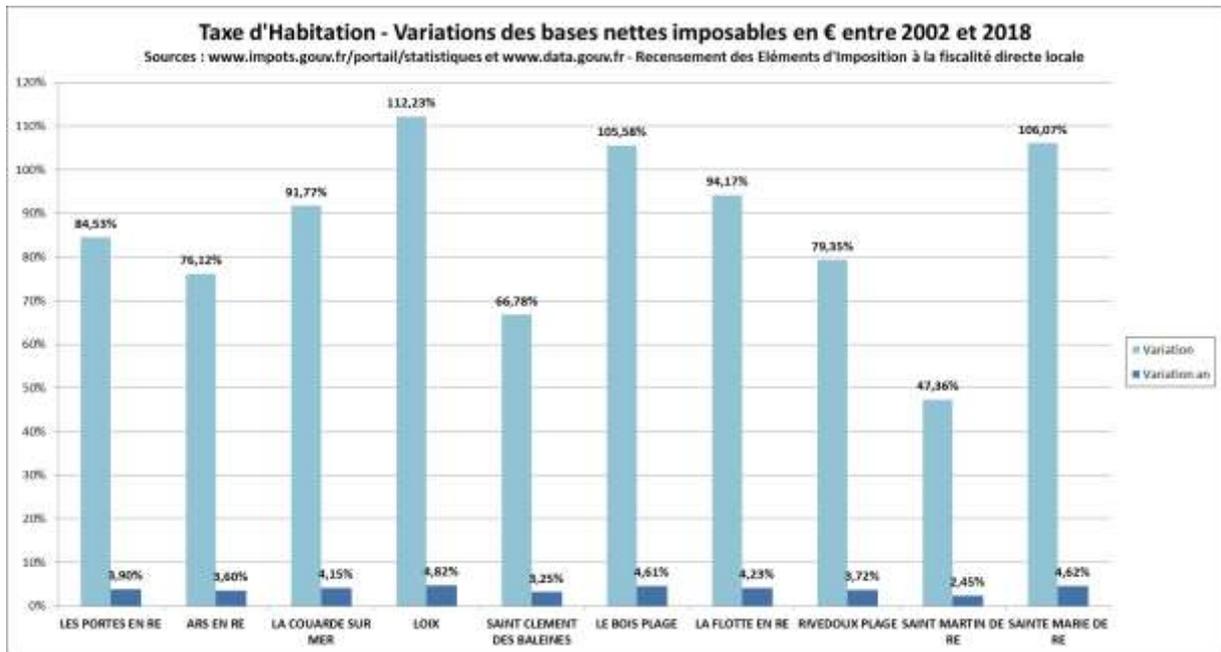
VI.2.2 Evolution des recettes des contributions directes

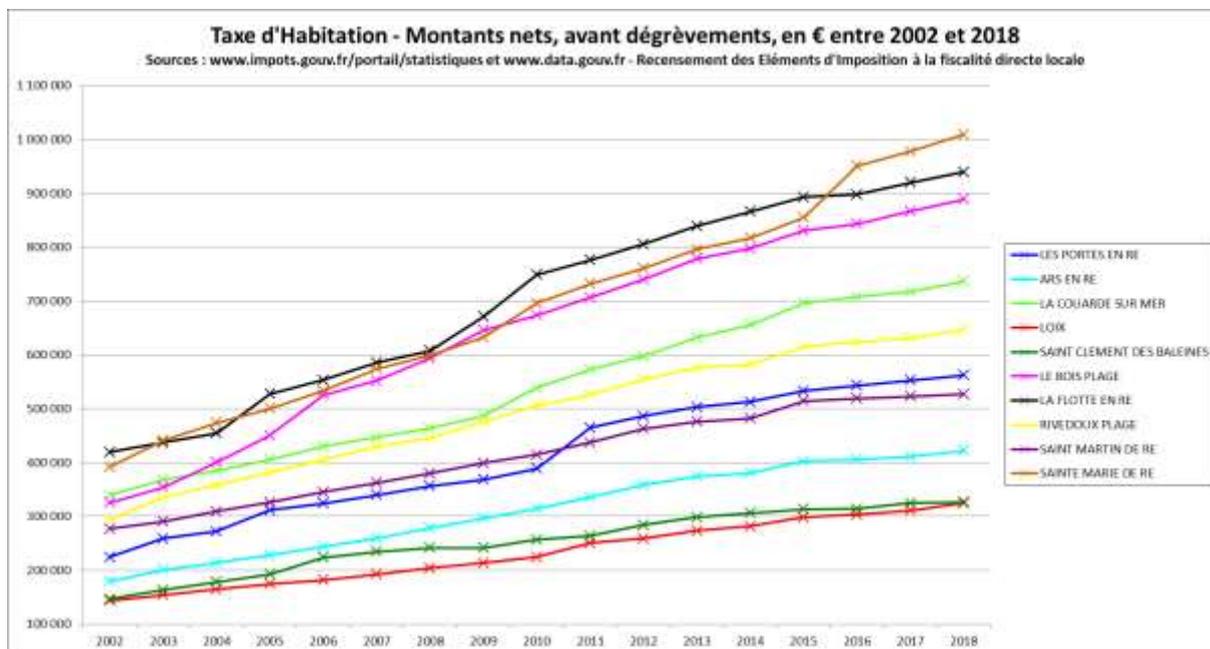
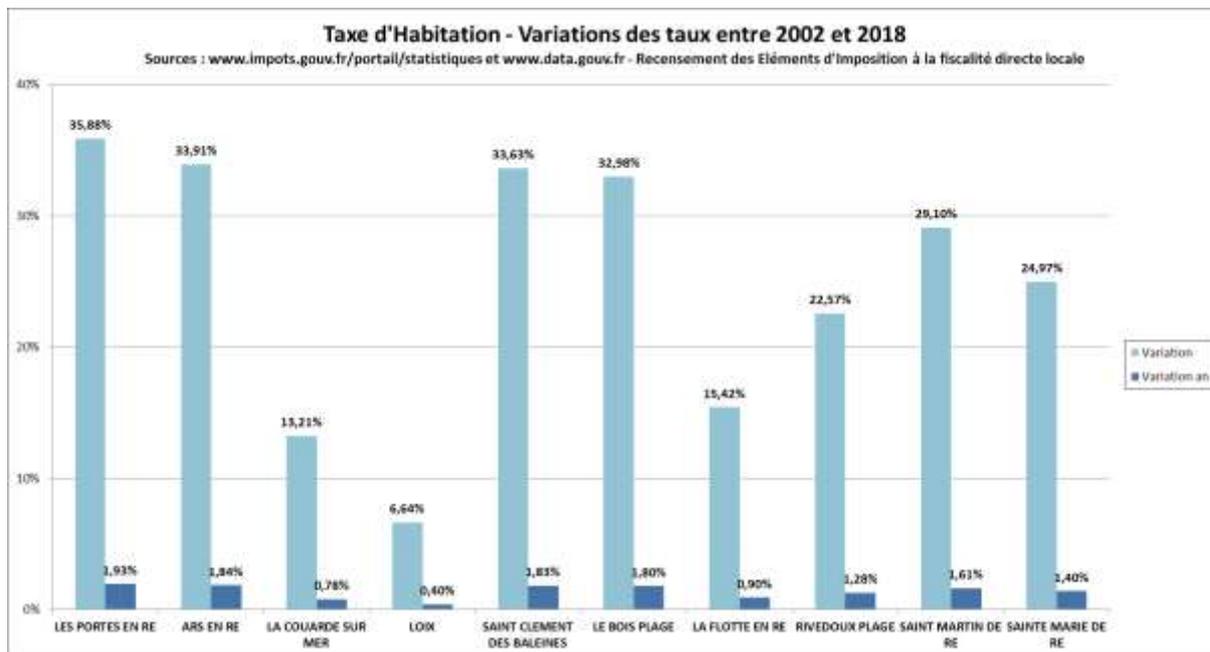
Les éléments ci-dessous :

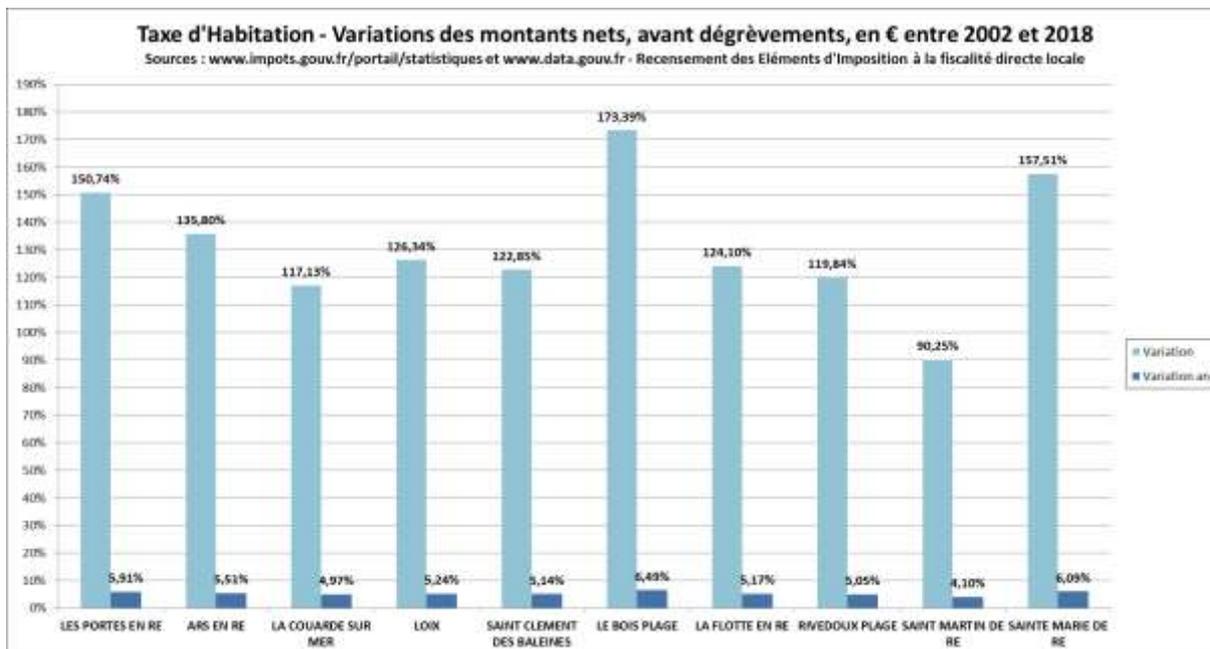
- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2018,
- concernent les dix communes de l'Île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (www.adc-nordiledere.com), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-lesportes.com/index.php/etudes>.

VI.2.2.1 Taxe d'Habitation





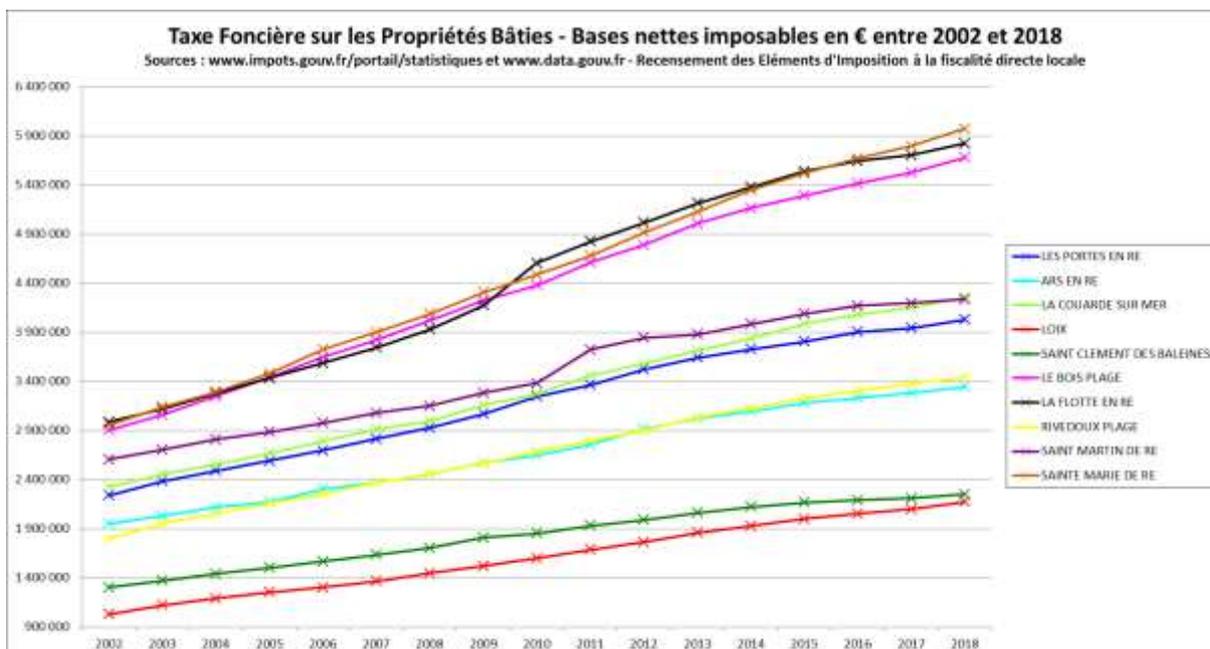


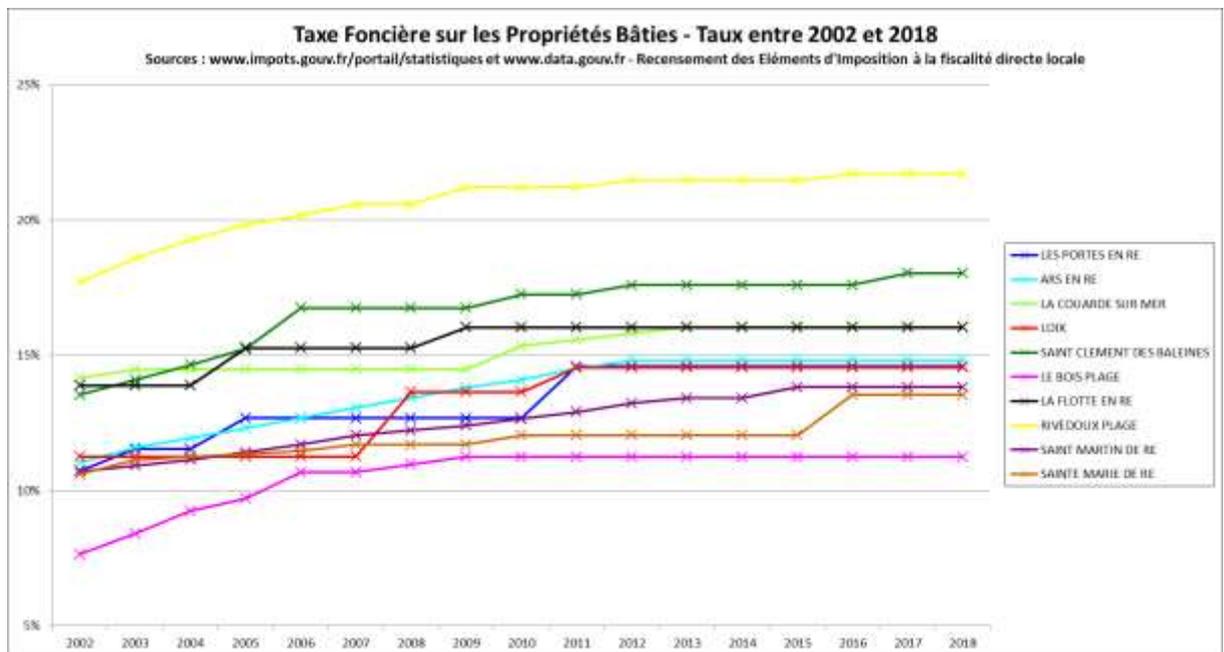
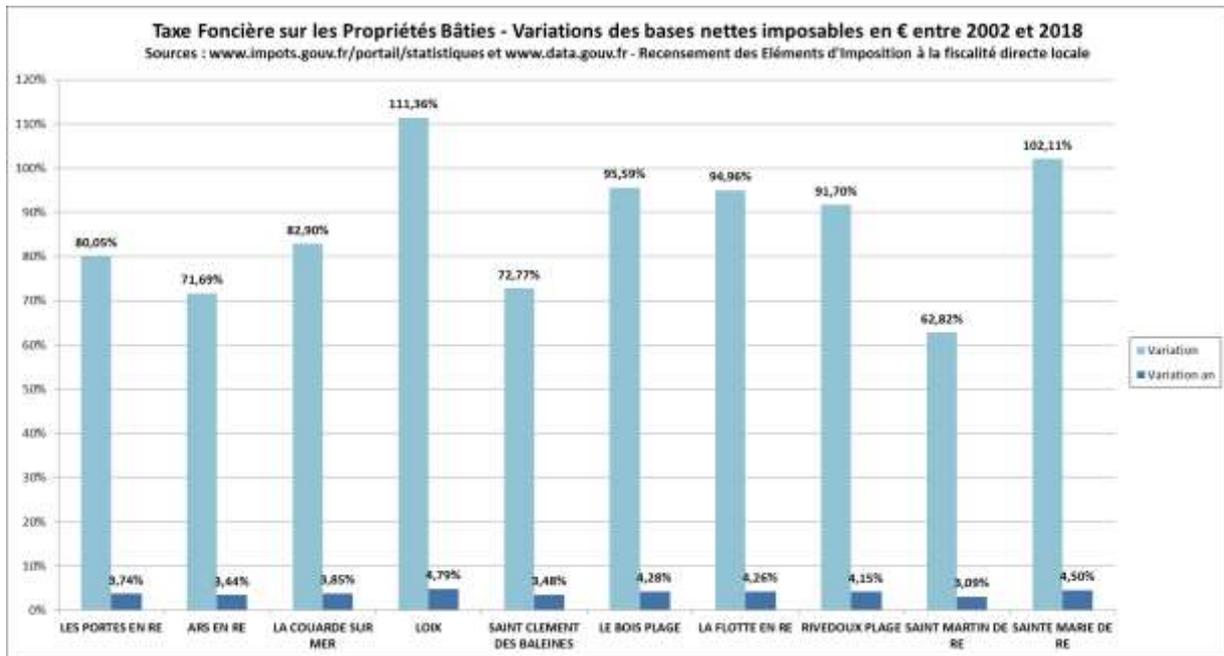


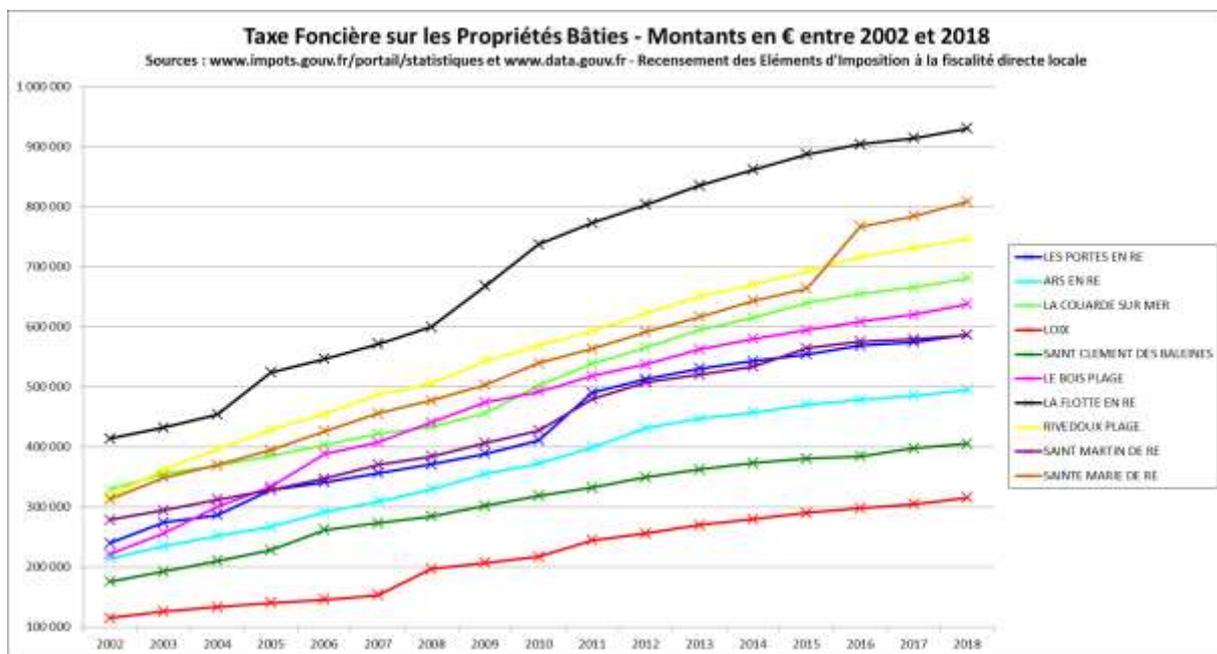
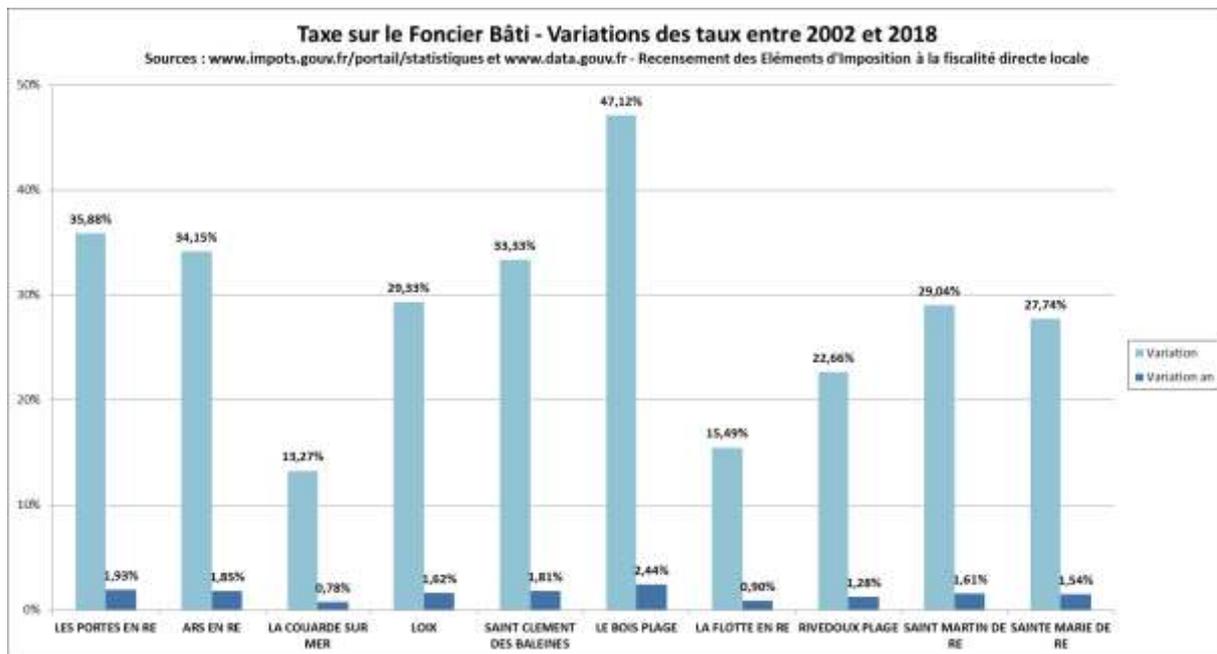
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

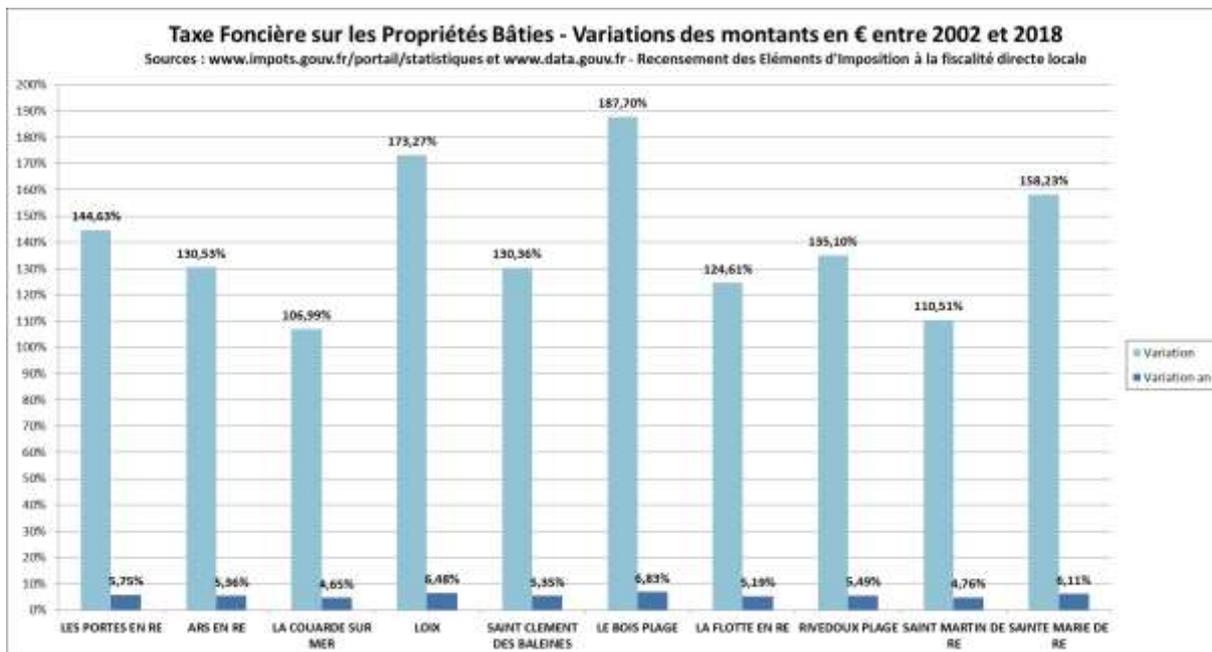
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées du canton Nord (4^{ème} position pour l'ensemble de l'Ile de Ré),
 - o bases qui ont augmenté significativement : 84,53 % soit 3,90 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles des dix communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu les augmentations les plus fortes : 35,88 % au total soit 1,93 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse : 150,74 % soit 5,91 % par an.

VI.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties





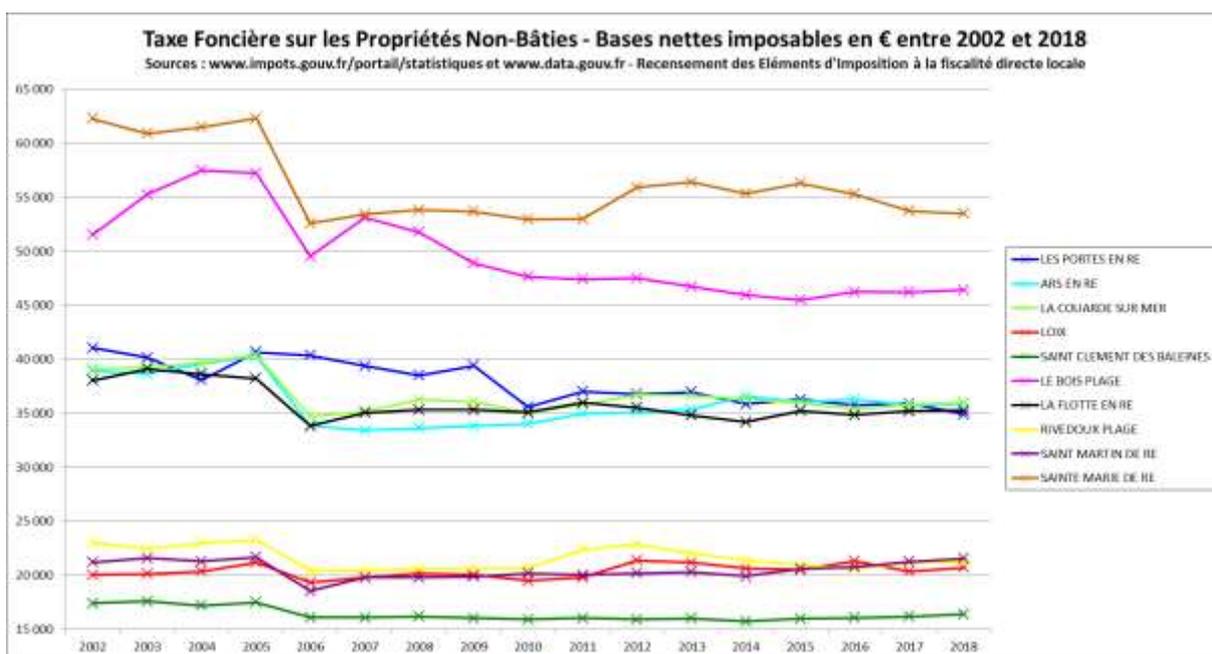


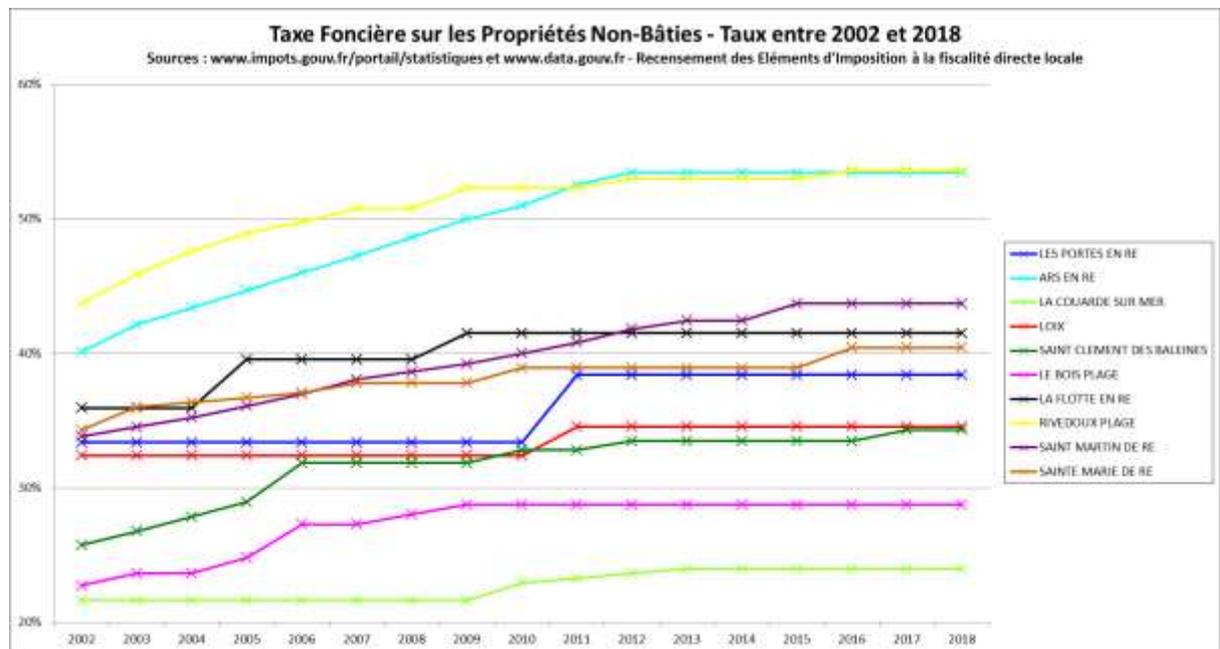
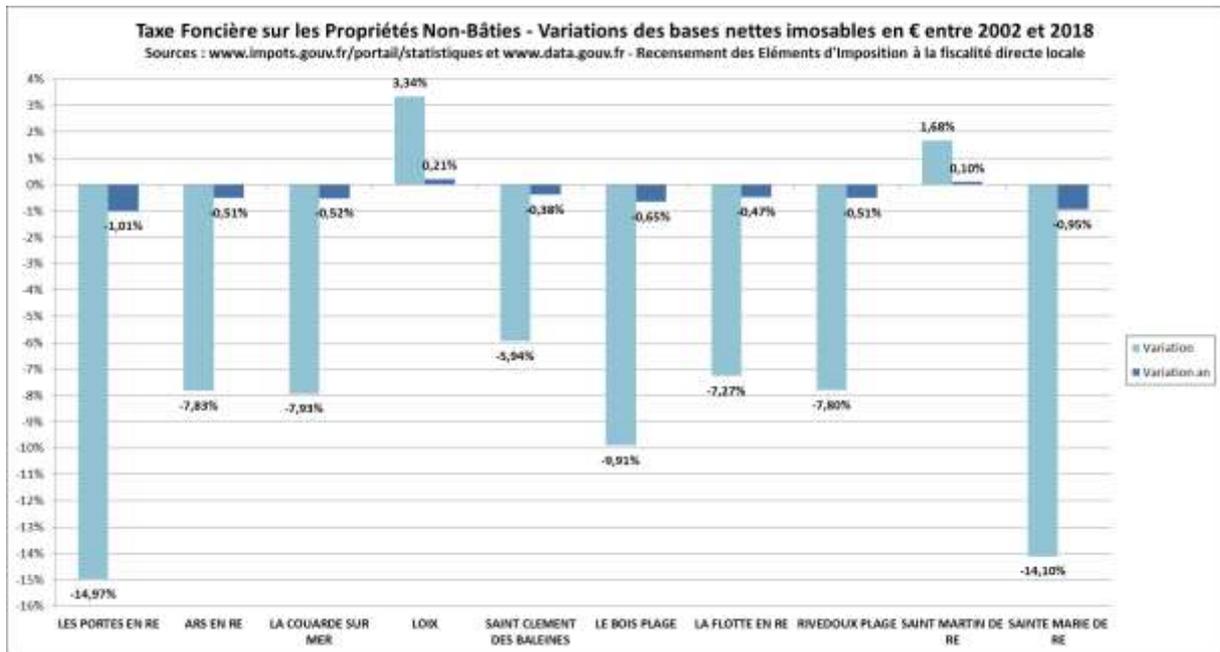


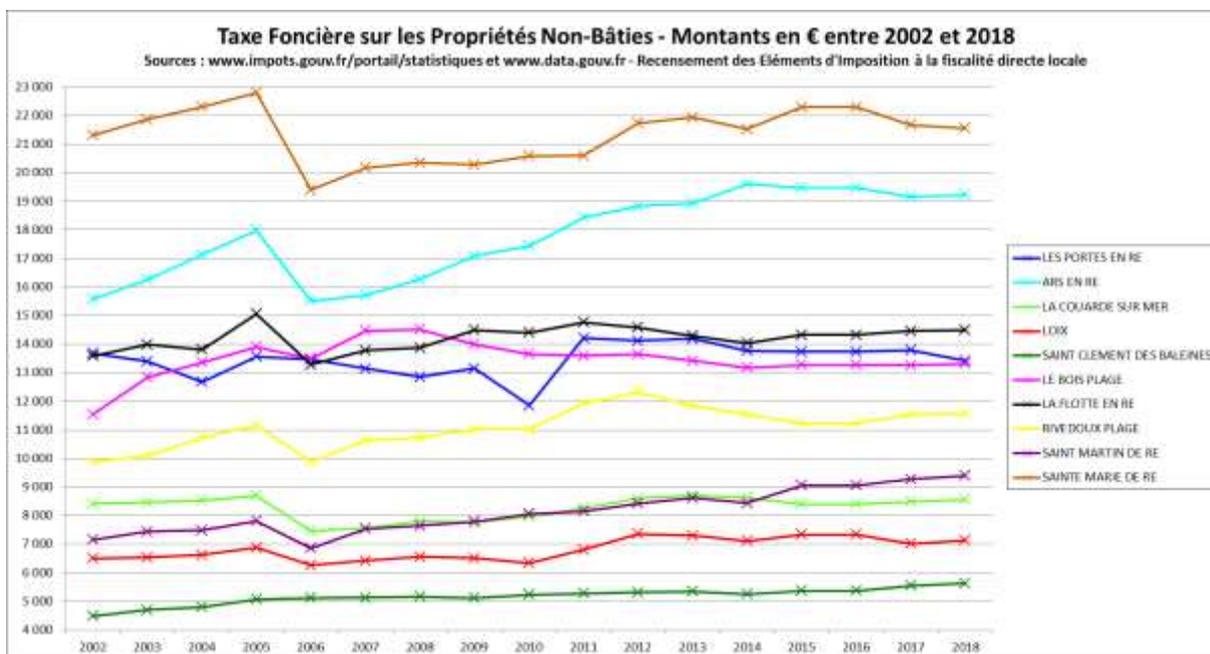
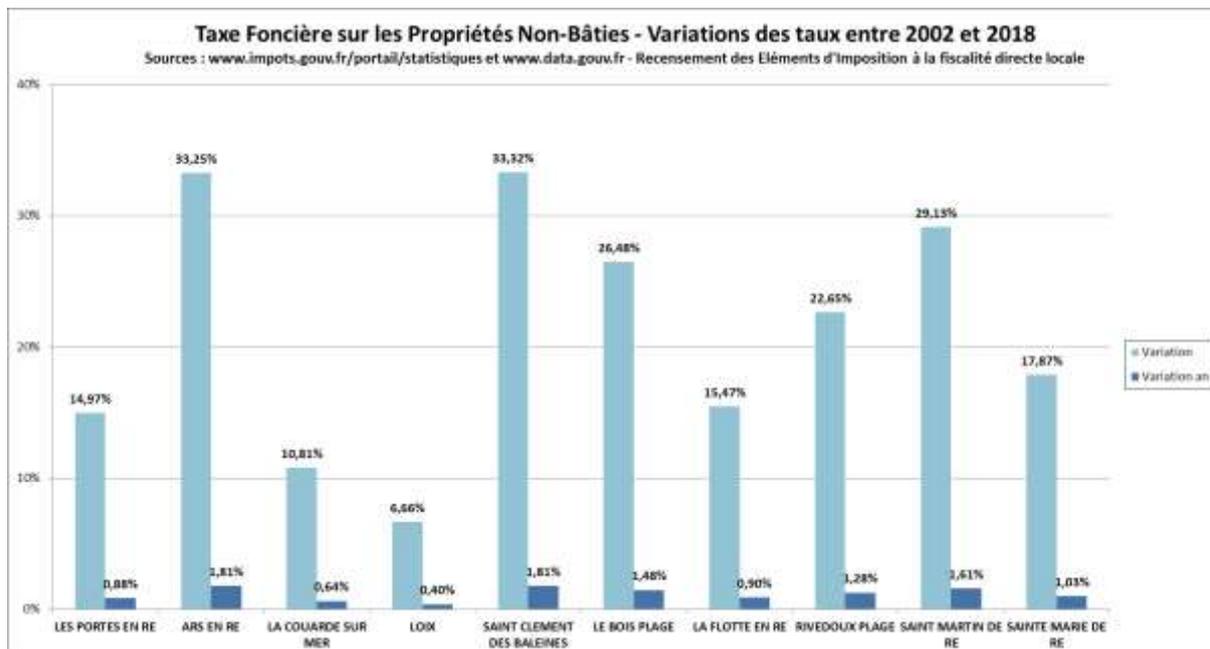
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

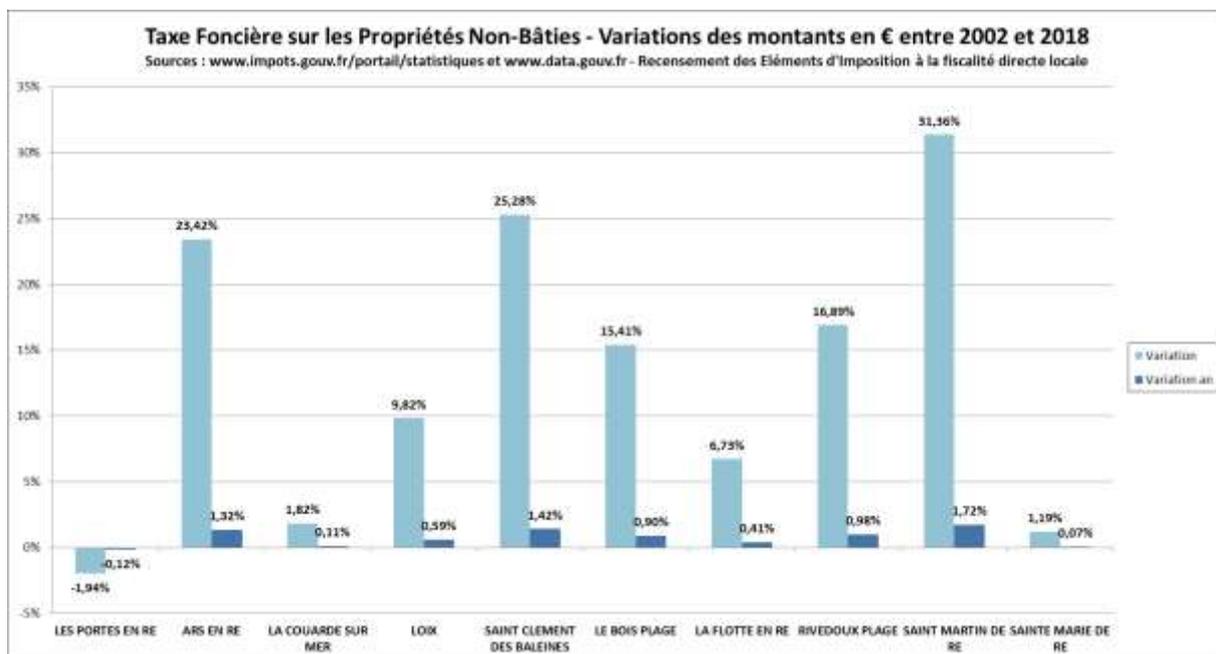
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 80,05 % soit 3,74 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus forte : 35,88 % au total soit 1,93 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la 4^{ème} plus forte hausse : 144,63 % soit 5,75 % par an.

VI.2.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties





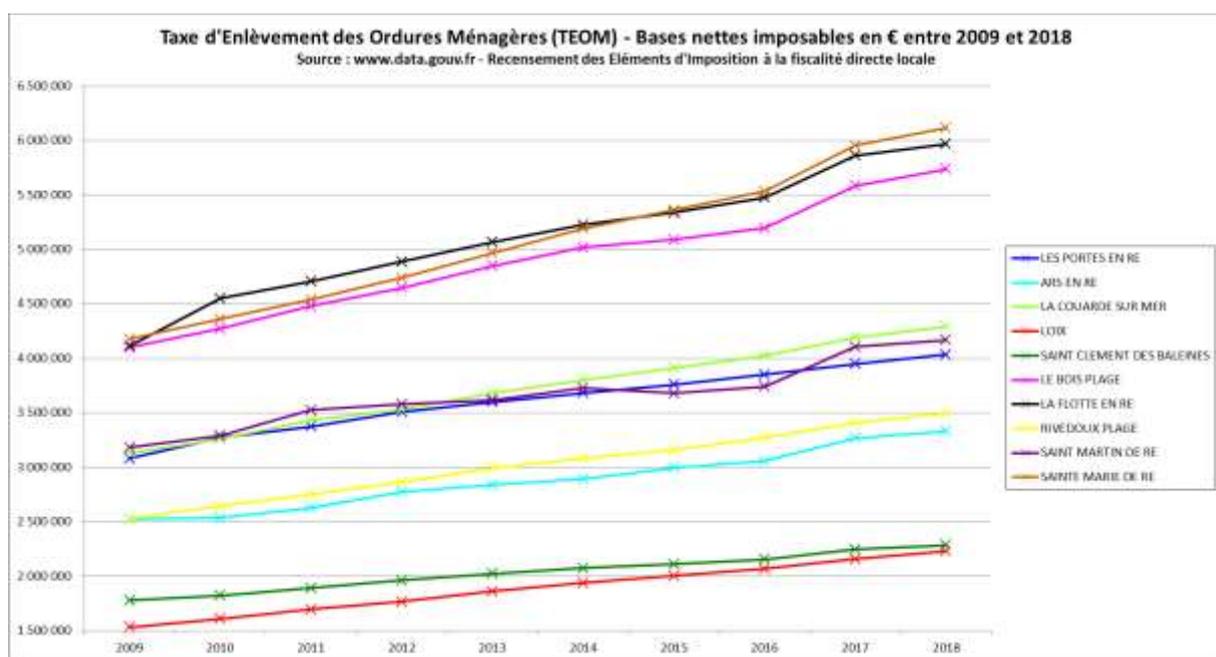


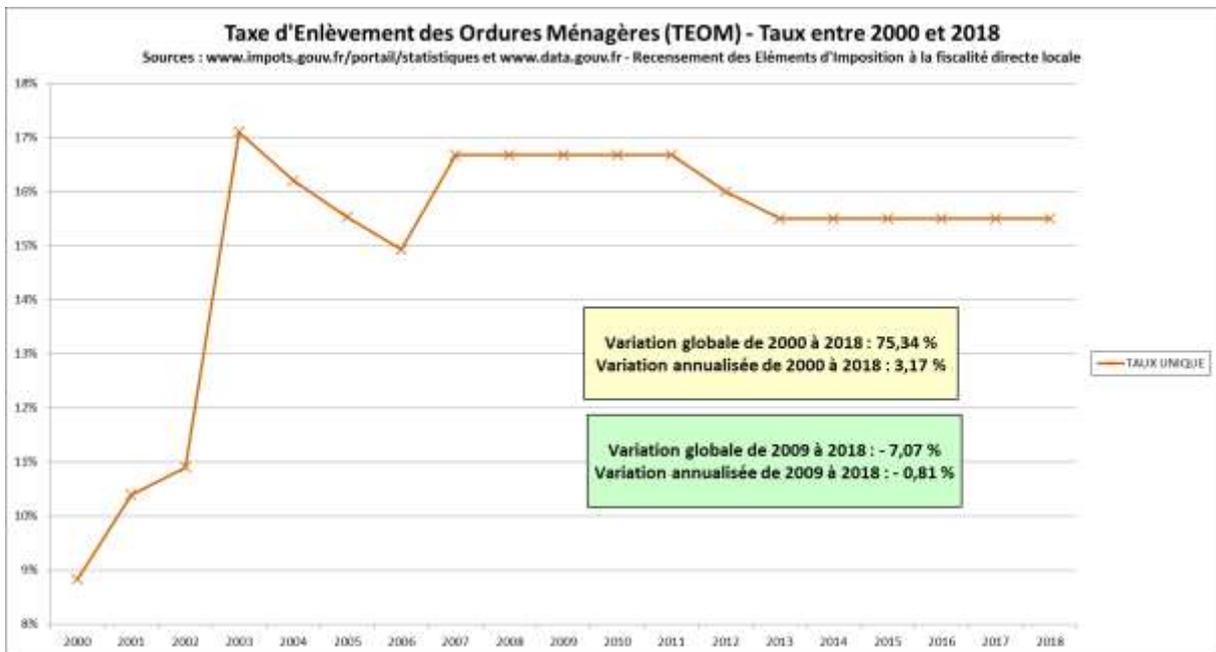
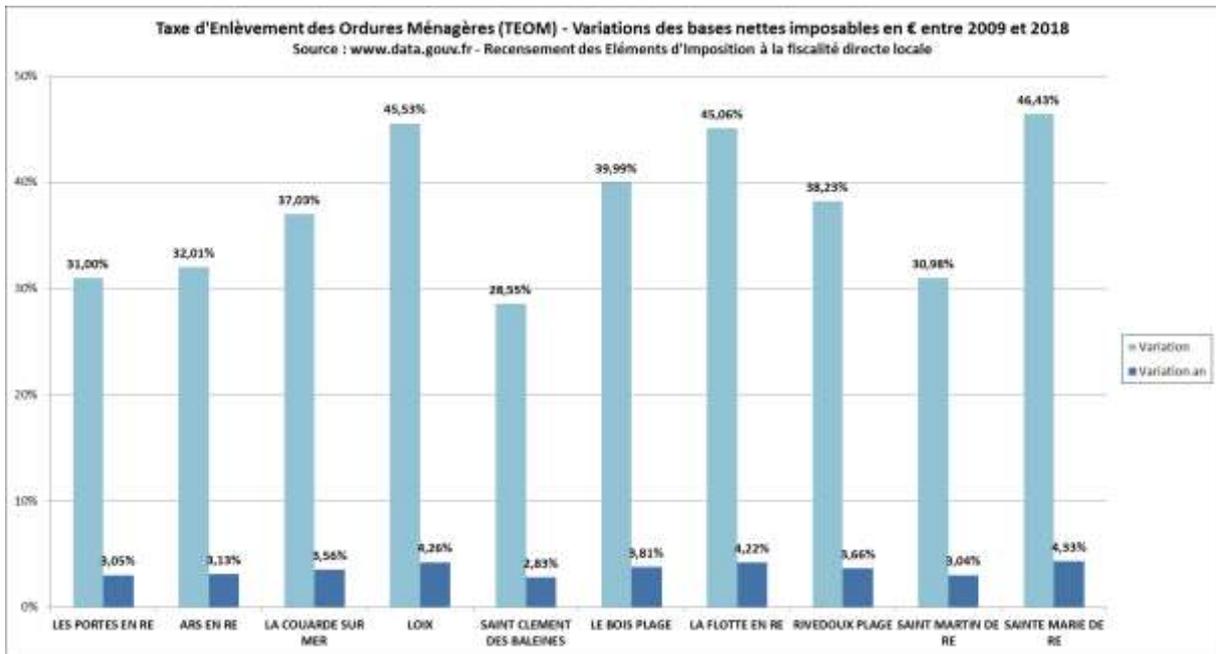


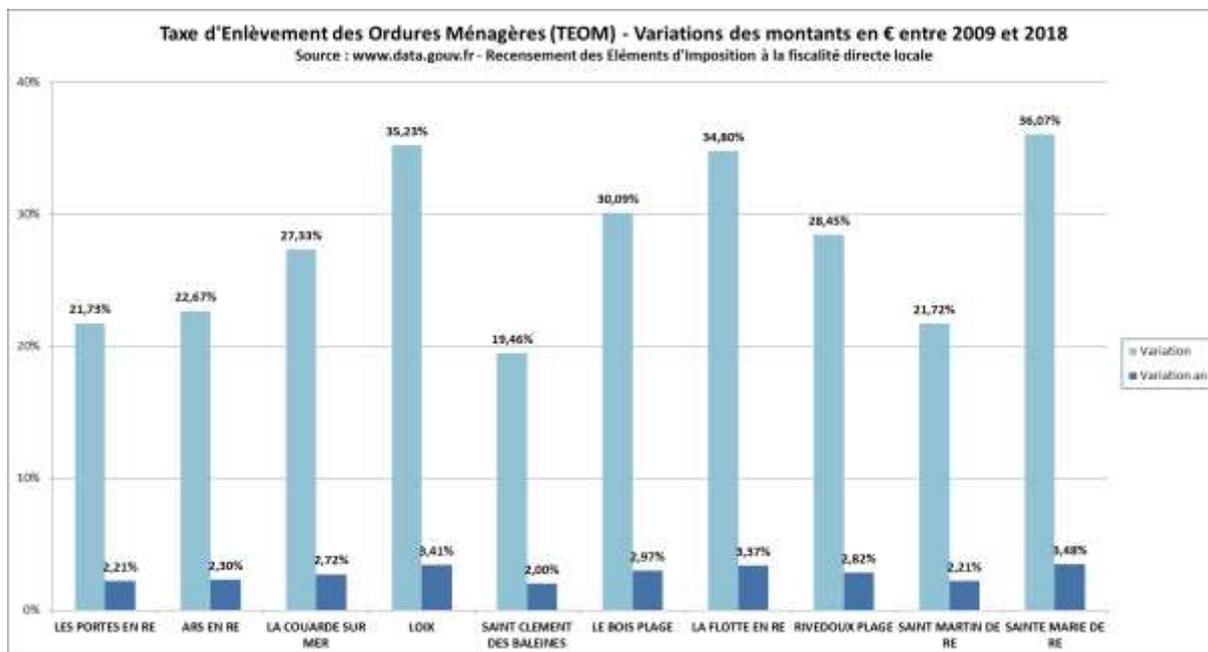
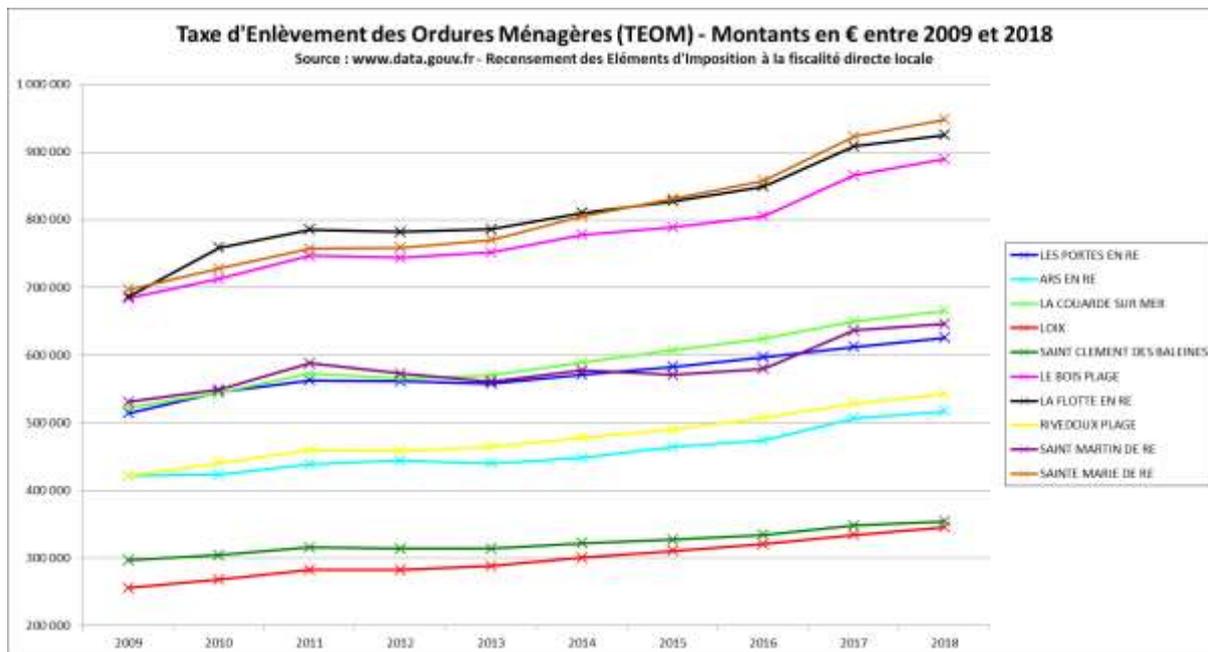
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées des communes du canton Nord avec les communes d'Ars-en-Ré et de La Couarde-sur-Mer,
 - o et a enregistré la plus forte baisse : -14,97 % soit - 1,01 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Île de Ré, plutôt stables,
 - o et a connu la 3^{ème} augmentation la plus faible : 14,97 % au total soit 0,88 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'Île de Ré,
 - o montants en reculs contrairement aux autres communes de l'Île de Ré : - 1,94 % soit - 0,12 % par an.

VI.2.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères







Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables intermédiaires par rapport à celles des autres communes de l'île de Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'île de Ré : 31,00 % soit 3,05 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 7,07 % soit - 0,81 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a des montants nets d'imposition intermédiaires par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o mais a enregistré la 3^{ème} plus faible hausse : 21,73 % soit 2,21 % par an.

VI.2.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

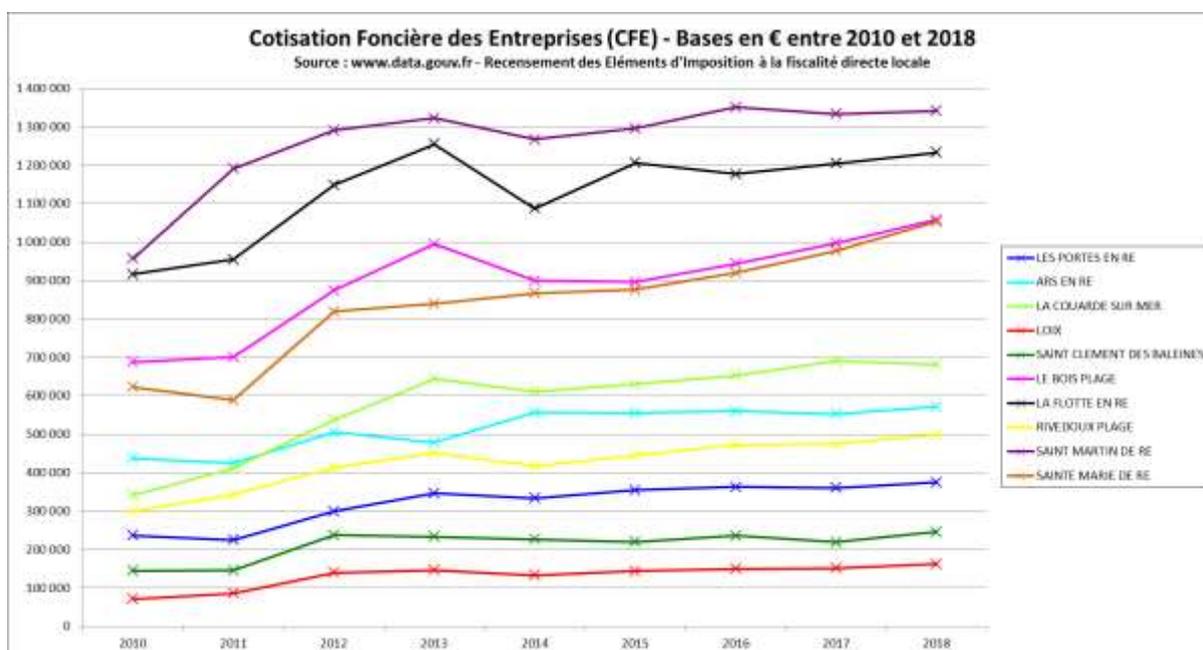
Le produit de cette taxe a été, en 2018, pour la commune des Portes-en-Ré de 130,0 k€ réparti comme suit :

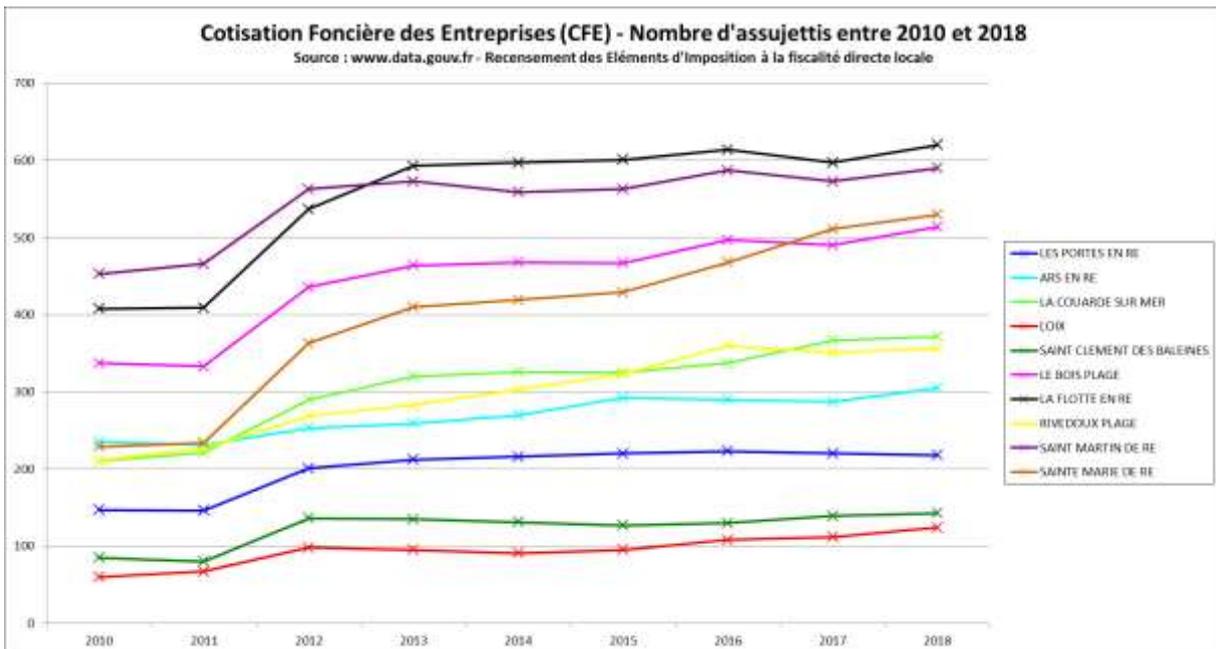
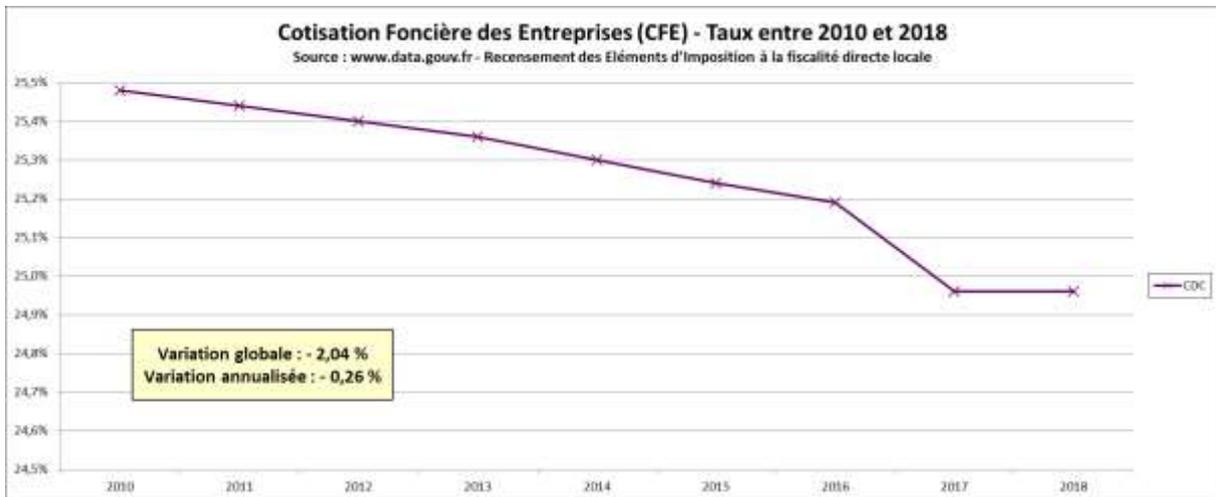
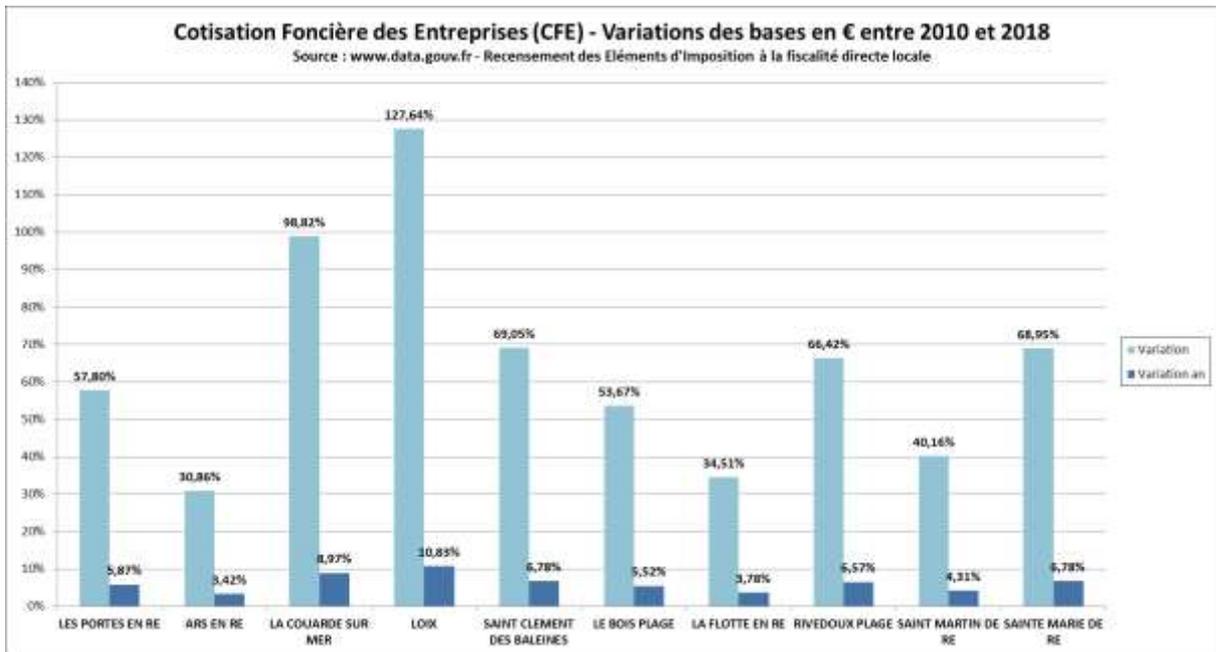
- 79,9 k€ sur les avis de Taxe d'Habitation,
- 44,2 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Bâti,
- 4,8 k€ sur les avis de Cotisation Foncière des Entreprises,
- 1,0 k€ sur les avis de Taxe sur le Foncier Non Bâti.

VI.2.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

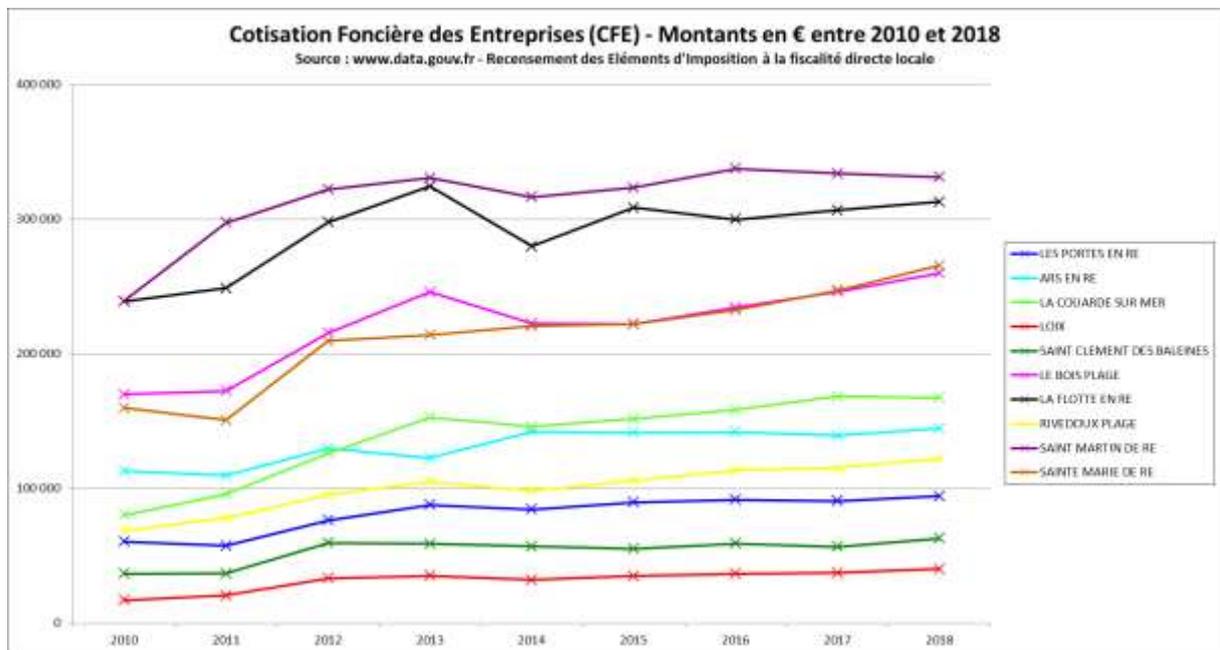
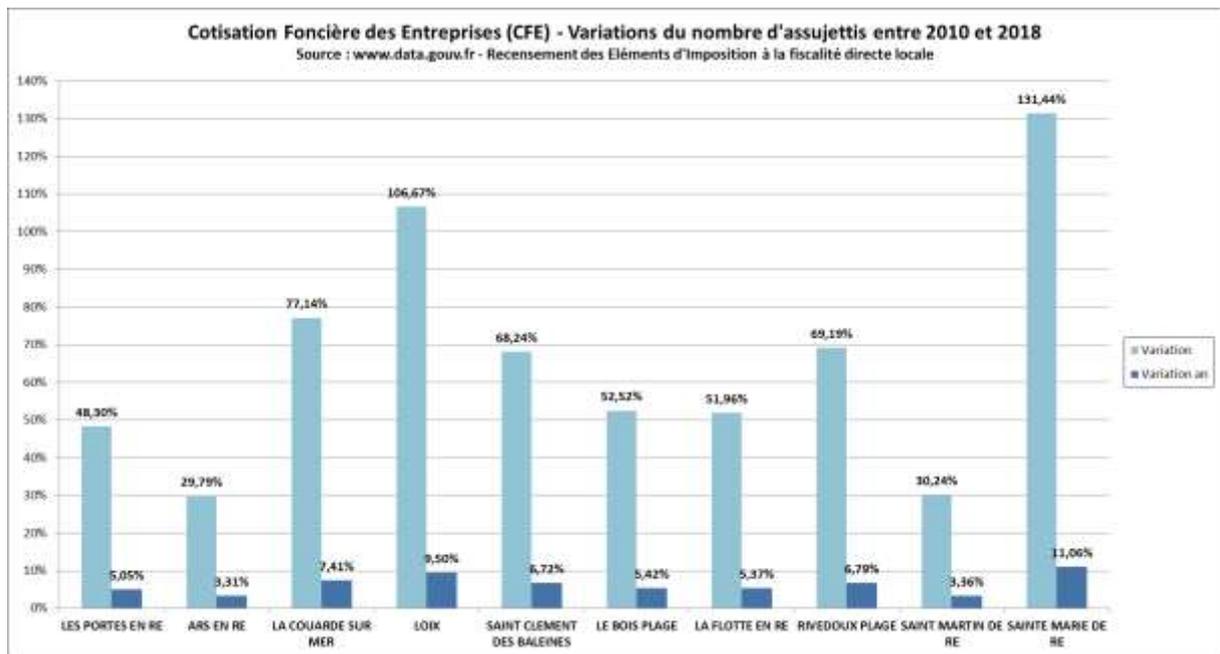
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

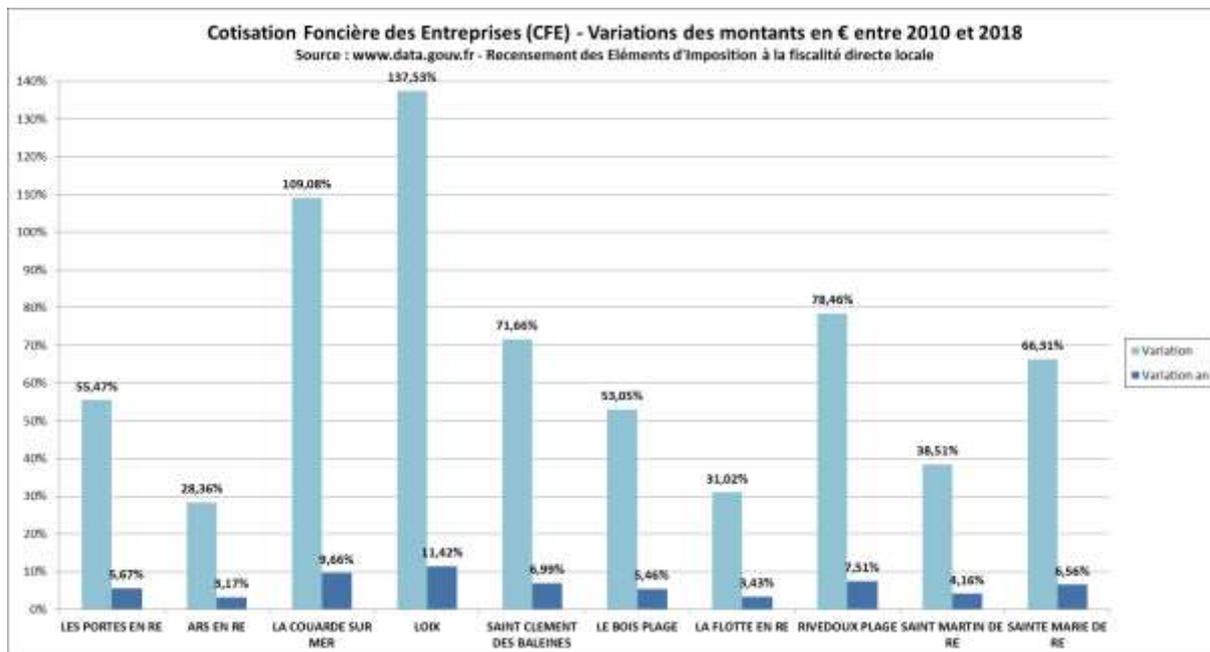
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.





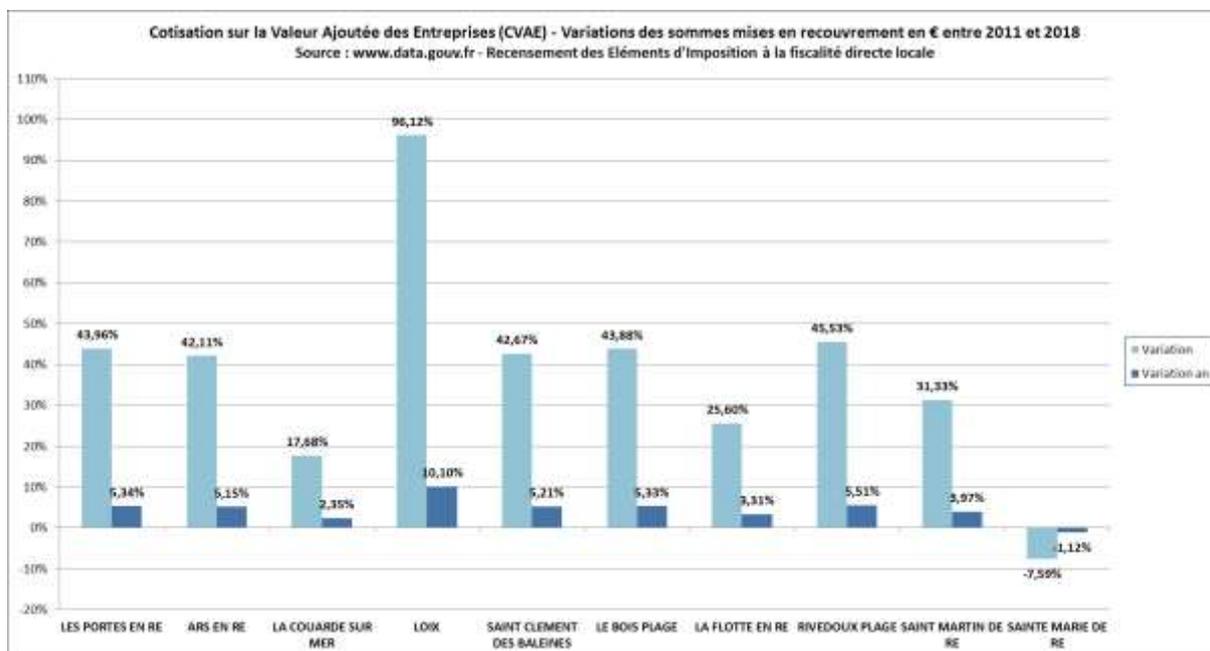
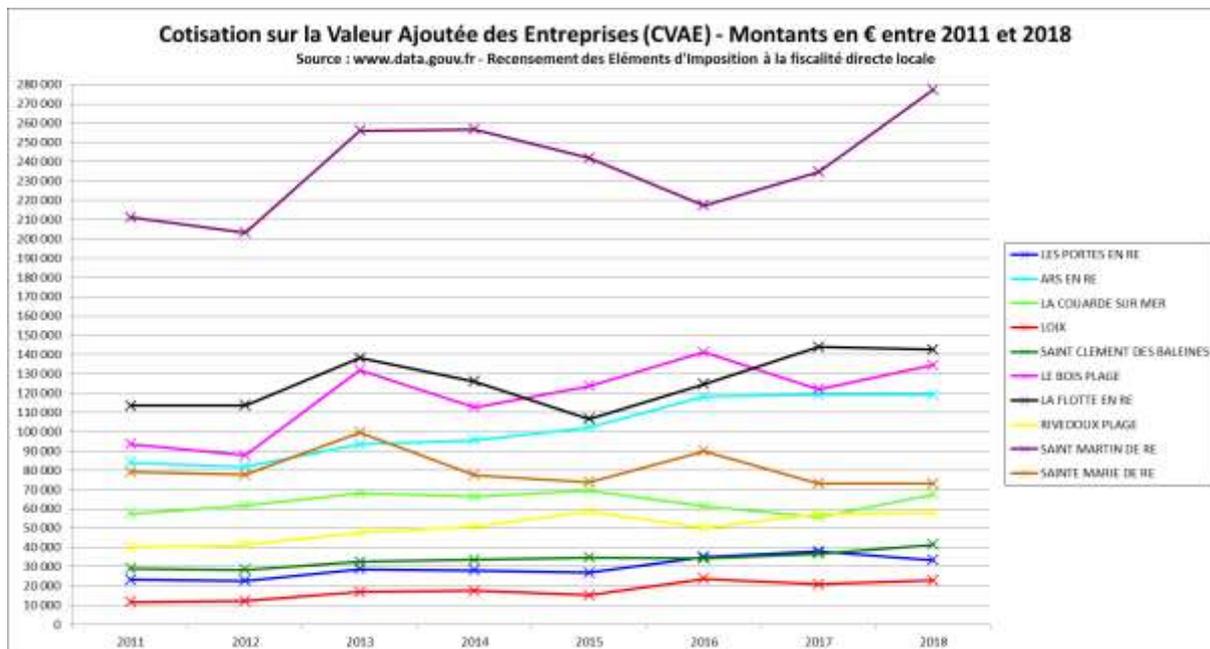
Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 57,80 % soit 5,87 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de – 2,04 % soit – 0,26 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 48,30 % soit 5,05 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
 - o et a enregistré une progression intermédiaire par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 55,47 % soit 5,67 % par an.

VI.2.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Sur la période étudiée, la commune des Portes-en-Ré :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles avec les communes de Saint-Clément-des-Baleines et Loix,
- mais a enregistré la 2^{ème} plus forte progression : 43,96 % soit 5,34 % par an.

VI.2.3 Attributions de compensation

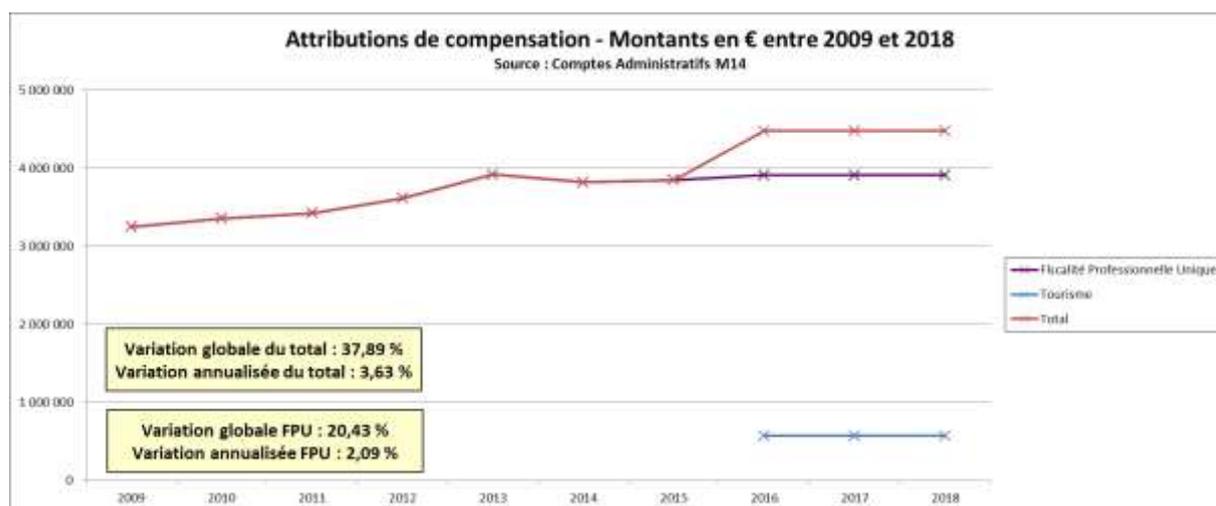
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

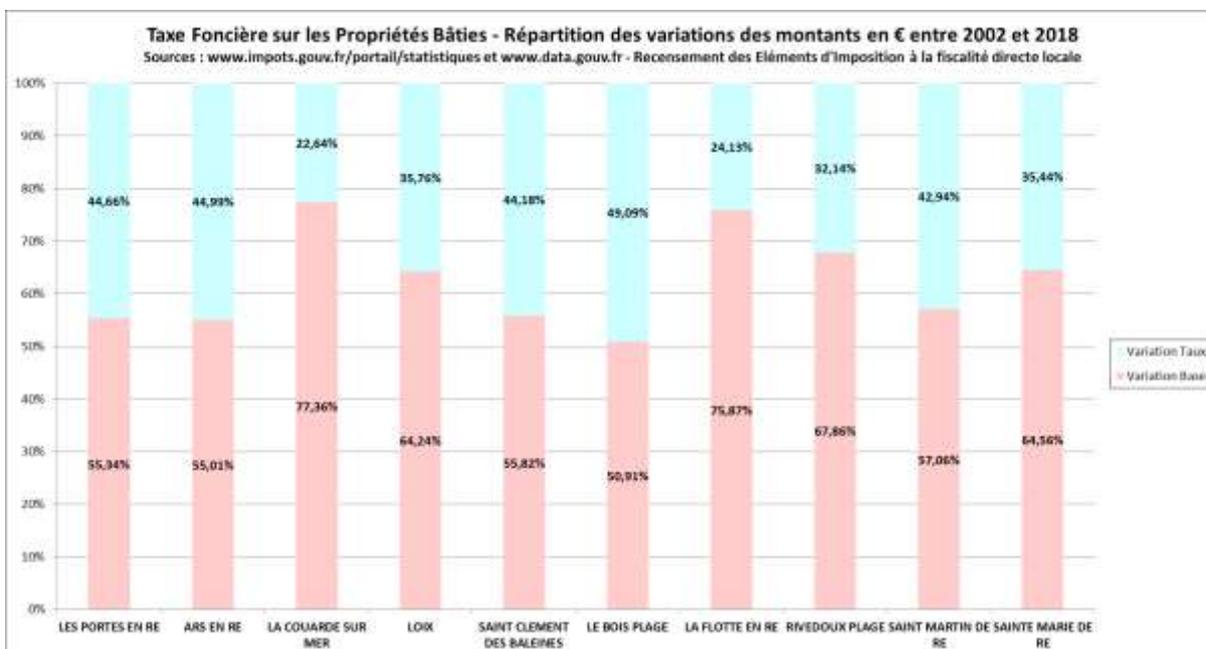
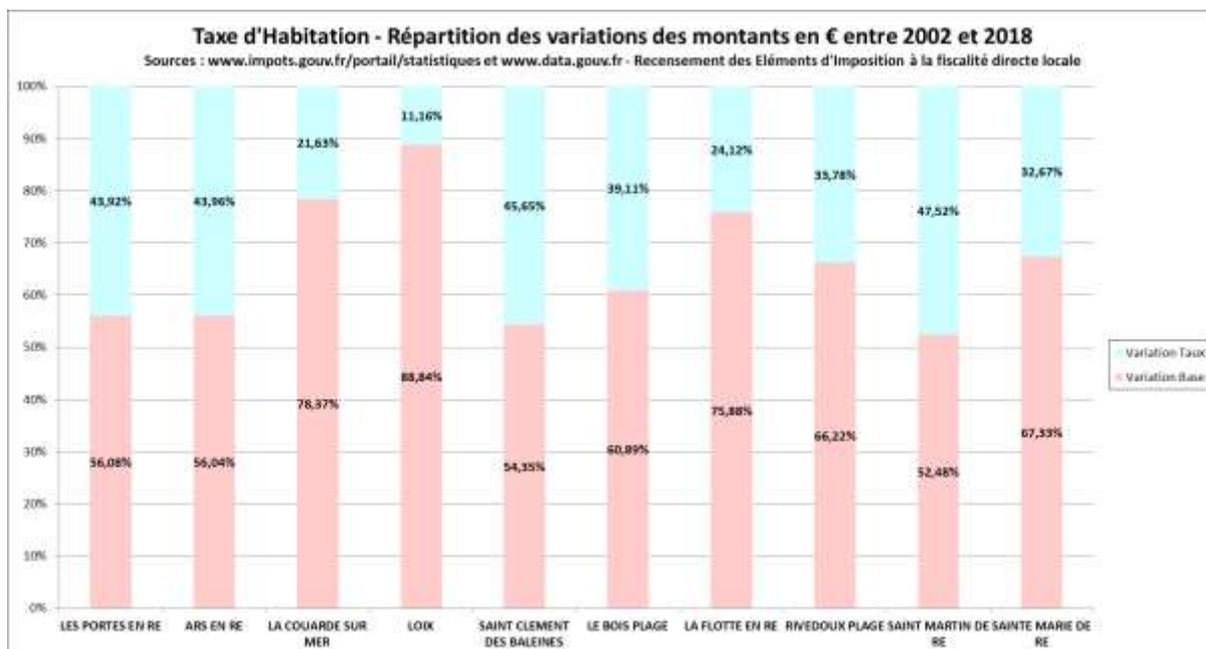
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



VI.2.4 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune des Portes-en-Ré, les répartitions sont équilibrées :

- avec 55 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition,
- et 45 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

VI.2.5 Commentaires

VI.2.5.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « Impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune des Portes-en-Ré.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2018 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 62 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (1,397 M€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 83,3 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
 - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 11,1 % dont 9,8 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 1,2 % au titre du Tourisme,

- l'article « 7336 – Droits de place » représente 2,5 %,
- l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 3,1 % ; pour mémoire, après son passage en « Station de tourisme » au cours de l'année 2018, la commune des Portes-en-Ré bénéficie du versement de la fraction de cette taxe additionnelle auparavant versée au département de la Charente-Maritime (soit 400 k€ environ en année pleine).

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2018 :
 - 98 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - et 64 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas encore relevé d'influence négative dans les comptes de la commune des Portes-en-Ré.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune des Portes-en-Ré.

VI.2.5.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2018 :

- 11,0% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 8,2 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes, l'évolution, globalement à la hausse (la baisse en 2018 de la CVAE pouvant n'être qu'un phénomène passager qu'il conviendra de suivre dès l'année prochaine), des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune des Portes-en-Ré.

En effet le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, reste un impératif pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

Ce sujet est et restera donc d'actualité pour les années, et peut-être même les décennies, à venir.

VII. DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VII.1 Répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2018, la répartition moyenne des dépenses courantes de fonctionnement de la commune des Portes-en-Ré (donc hors camping municipal et sans tenir compte des atténuations de produits) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	594	50%	82%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	217	18%	4%
61 SERVICES EXTERIEURS	171	14%	11%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	111	9%	34%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	87	7%	77%
63 IMPOTS ET TAXES	12	1%	340%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	-45%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 192	100%	48%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune des Portes-en-Ré, de 2009 à 2018, la moitié environ.

D'autre part, si on compare les dépenses courantes de fonctionnement de 2018, enregistrées dans le Compte Administratif de la commune, aux dépenses courantes de fonctionnement calculées en tenant

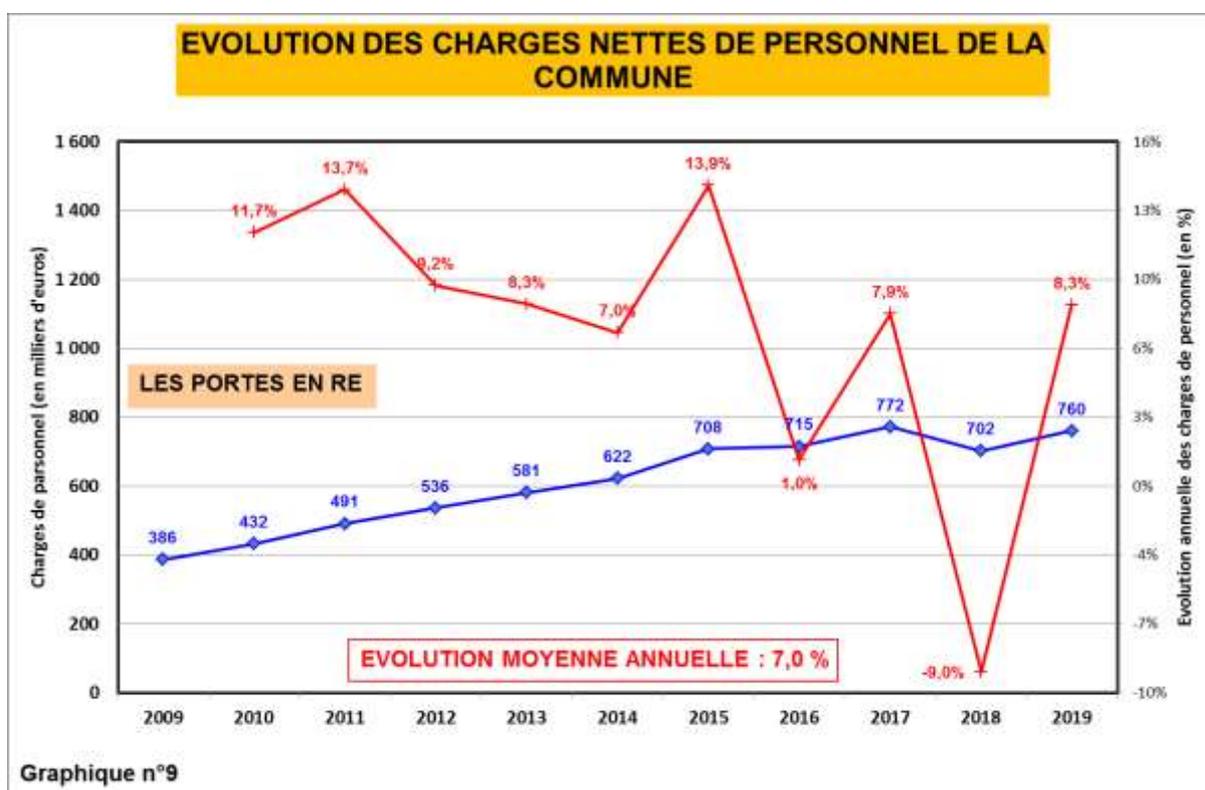
compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2018 on obtient les éléments suivants :

	2018 réel		2018 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419)	702	54%	426	44%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	190	15%	202	21%
61 SERVICES EXTERIEURS	175	13%	174	18%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	133	10%	109	11%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	93	7%	58	6%
63 IMPOTS ET TAXES	18	1%	4	0%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 310	100%	974	100%

Globalement la hausse des dépenses courantes de fonctionnement sur cette période :

- a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Autres charges de gestion courantes »,
- est principalement due à la hausse des « Charges de personnel ».

VII.2 Charges de personnel



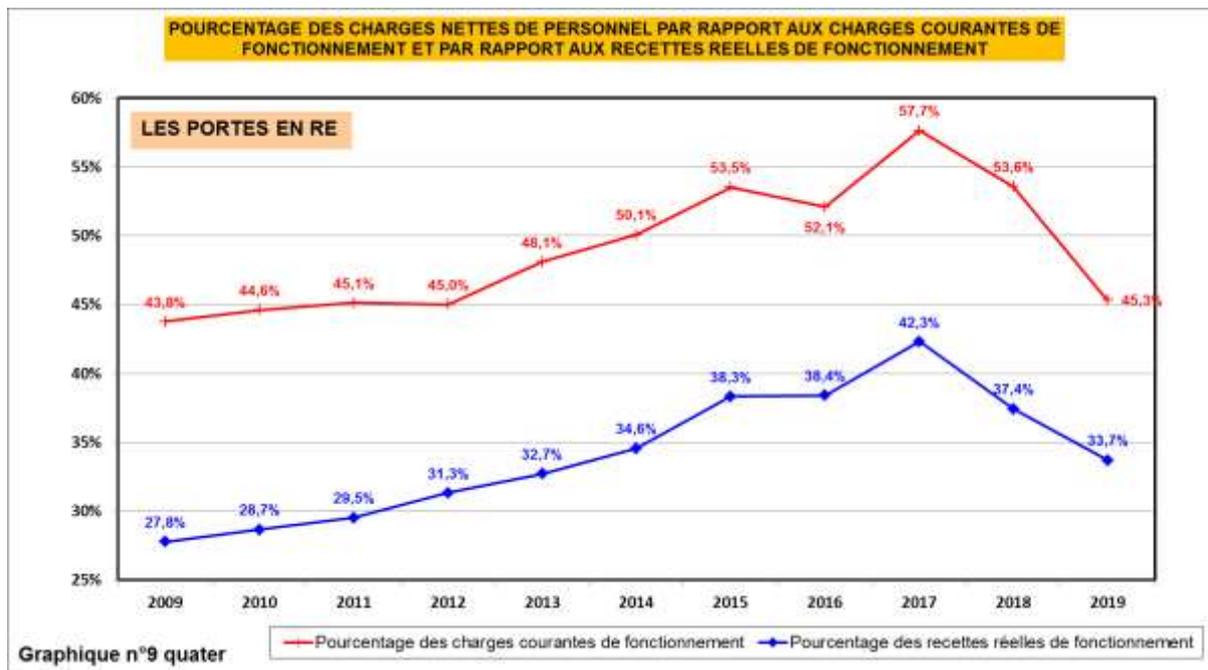
La hausse de ces charges de personnel a été constante entre 2009 et 2017 entraînant leur doublement.

A contrario, en 2018, ces charges ont significativement diminué enregistrant une décreue de 9,0 %.

Cette baisse sera-t-elle durable ou ne sera-ce qu'un feu de paille ? En effet, le Budget Primitif 2019 annonce une hausse de 8,3 % de ce poste de charges, le ramenant à un niveau voisin de celui de 2017 !

De plus, comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est en croissance régulière, sauf en 2016 et 2018 et dans le Budget Primitif 2019,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement est également en croissance régulière, sauf en 2018 et dans le Budget Primitif 2019.



Ainsi :

- les charges nettes de personnel « consomment » jusqu'en 2017 toujours plus des recettes de la commune et représentaient une part croissante de ses charges courantes,
- l'inflexion vertueuse constatée en 2018 sera-t-elle pérenne comme le laisse accroire le Budget Primitif 2019, budget sur lequel, pour mémoire, nous avons émis précédemment quelques réserves.

Si on rajoute à cela la hausse annuelle moyenne de 13 %, sur la même période, des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge de nombreuses compétences auparavant dévolues aux communes, on est en droit de s'interroger :

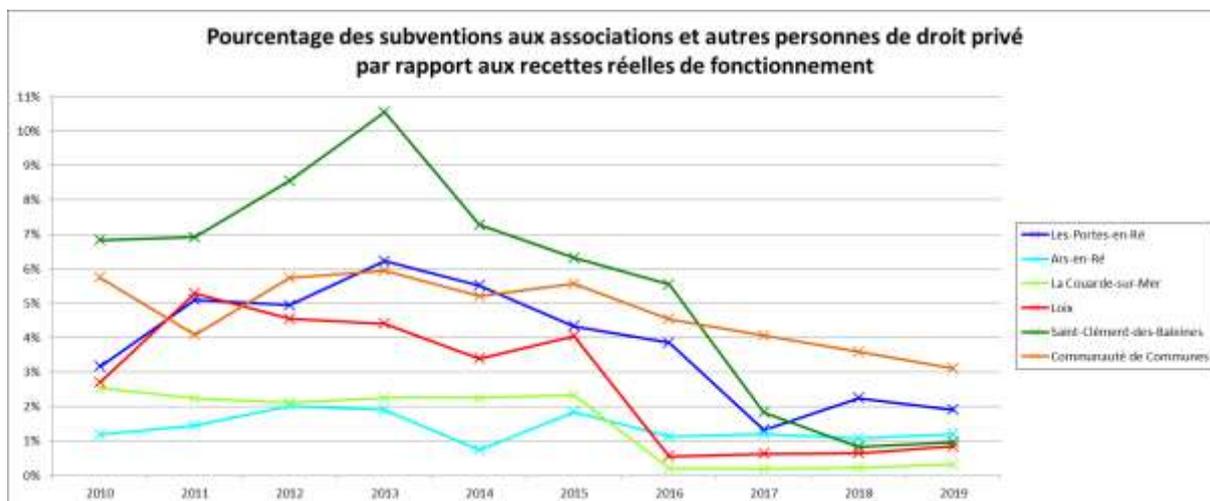
- les dépenses de personnel sont-elles maîtrisées ?
- comment ces hausses sont-elles justifiées ?
- la tendance va-t-elle s'inverser ?
- l'effet potentiellement rémanent de ces hausses dans les comptes de la commune est-il compatibles avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à Monsieur le Maire.

VII.3 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2019 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes du Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune des Portes-en-Ré se montre plutôt « généreuse » avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes du Nord de l'île de Ré.

Il convient cependant de vérifier qu'elle n'apporte pas son soutien financier à des associations dont les ressources et/ou la bonne gestion le rend inutile : votre association a, à ce titre, étudié les demandes de subventions 2018 de quatre associations et a adressé à Monsieur le Maire et à son Adjoint en charge des Finances, par courrier daté du 12 novembre 2018, un ensemble de remarques et de commentaires.

Ce courrier n'a pas fait l'objet d'un retour formel et on ne peut pas écarter l'hypothèse qu'aucun de ses éléments n'aient été pris en compte dans l'étude des demandes de subventions de 2019.

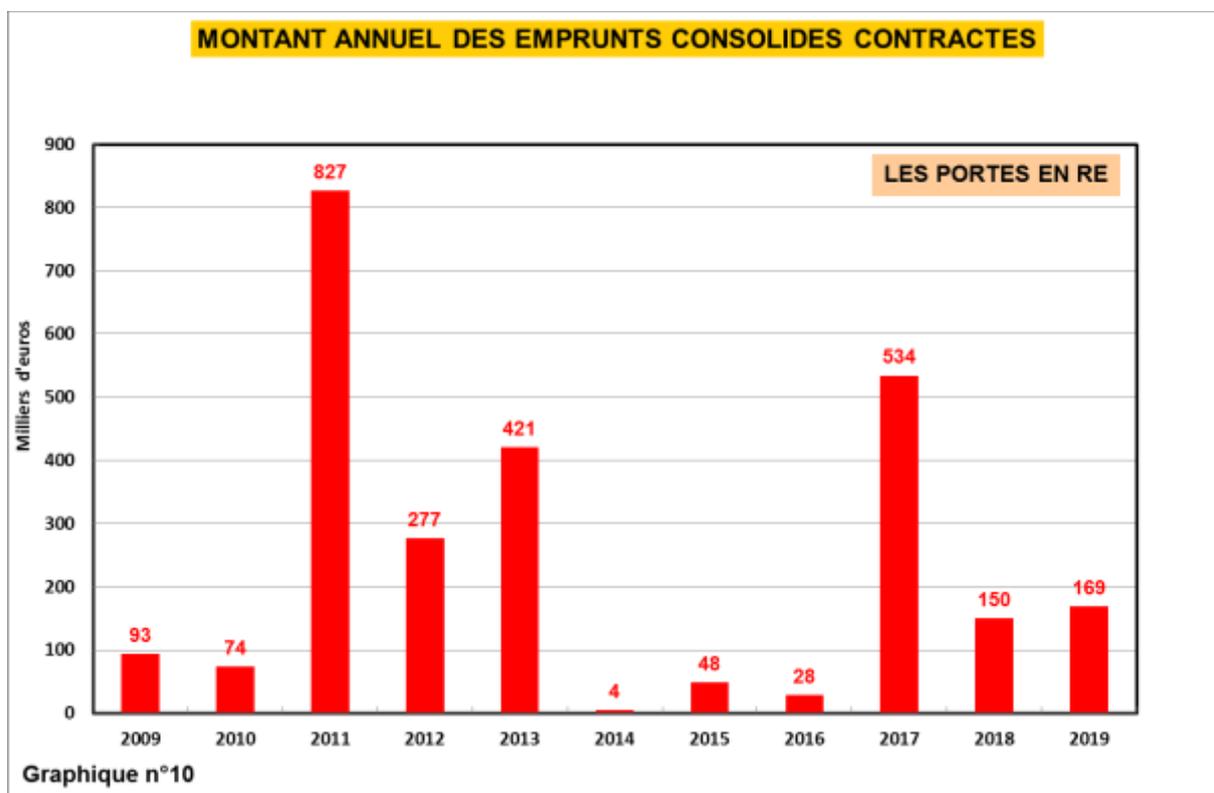
Pour information, la liste des bénéficiaires, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Budget Primitif 2019 de la commune des Portes-en-Ré, est la suivante (celle du Compte Administratif 2018 étant absente, elle a été reconstituée à partir du Budget Primitif 2018) :

Nom des bénéficiaires	CA 2018	BP 2019
Personnes de droit privé	42 440,00	43 152,00
Associations	42 440,00	43 152,00
A.R.P.F.	500,00	
A4P	4 000,00	4 000,00
ACCA Les Portes en Ré	1 500,00	1 700,00
Amicale des Anciens Cols Bleus de l'île de Ré	300,00	500,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers des Portes en Ré	6 000,00	3 500,00
Amis des chats abandonnés	500,00	500,00
Batterie fanfare du Bucheron		1 500,00
Baz Arts au potager	700,00	700,00
Club de pétanque portingalais	1 500,00	1 500,00
Club de lecture portingalais	1 440,00	1 452,00
Foyer des jeunes éducation populaire	1 500,00	1 500,00
IAVNANA	500,00	600,00
Judo Club Rétais	700,00	900,00
Les Portes en Fête	15 000,00	20 000,00
Ré Handball Club	400,00	
Ré-Création	500,00	500,00
SNSM	1 000,00	
Sporting Club Rhétais Rugby	700,00	900,00
Tennis Club du Bout de l'île	5 000,00	2 500,00
Viet Vo Dao	700,00	900,00
Personnes de droit public	0,00	0,00
TOTAL GENERAL	42 440,00	43 152,00

VIII. EMPRUNTS

VIII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2018, et prévisionnel pour l'année 2019, par la commune pour son Budget Général et son Budget Annexe Camping Municipal, sont les suivants :



Les raisons principales de ces emprunts étaient les suivantes :

- en 2011 : emprunt de 700 000 € pour des travaux de réfection et rénovation du camping municipal,
- en 2013 : emprunt de 400 000 € pour l'achat et la transformation d'une maison d'habitation, située 15, avenue du Haut des Treilles, en Maison des Associations ; l'avenir de ce projet est inconnu à ce jour,
- en 2017 : emprunt de 500 000 € dans le cadre de l'achat et de la transformation d'une maison d'habitation, située 3, rue des Châtaigniers, en Maison Médicale,
- en 2018 : emprunt de 150 000 € dans le cadre de l'achat et de la rénovation d'une maison, située 2, rue des Châtaigniers, destinée, selon les informations connues à ce jour, à loger un membre du personnel communal.

VIII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2018.

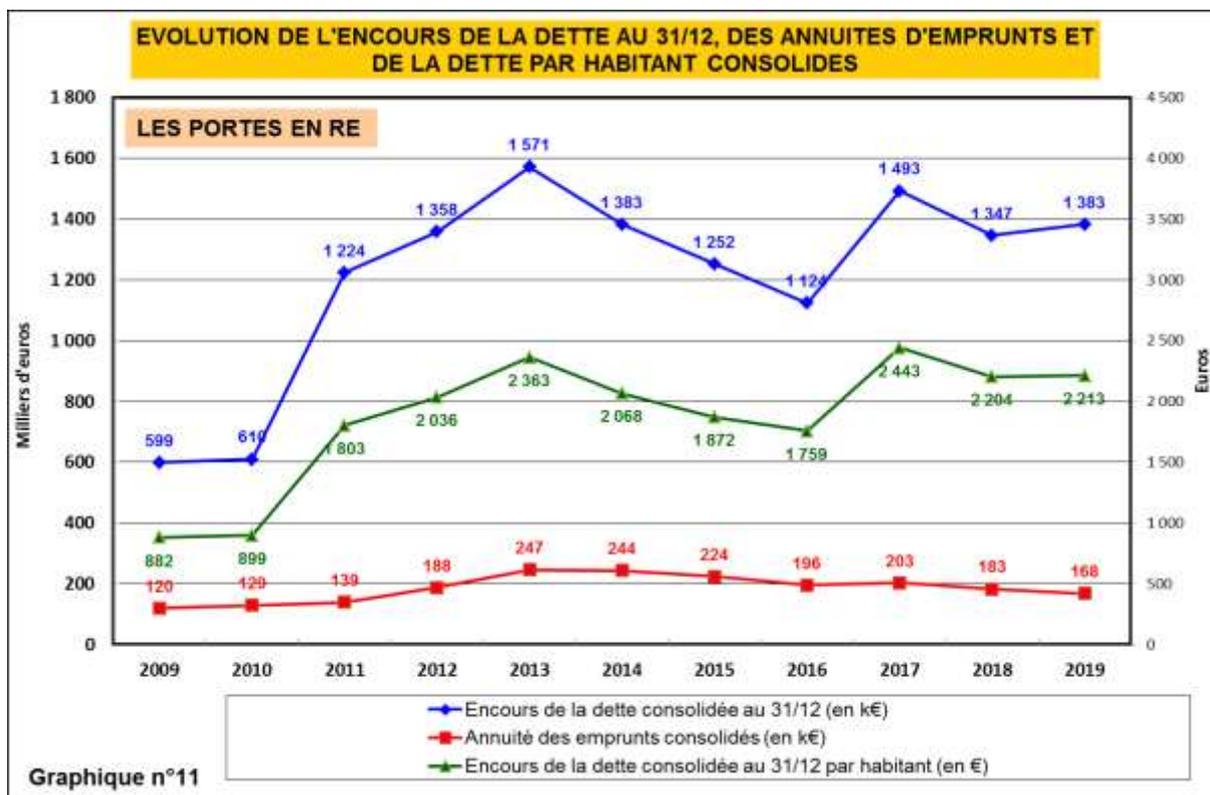
IX. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

IX.1 Endettement consolidé

IX.1.1 Evolution

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue plusieurs périodes différentes :

- une période de stabilité en 2009 et 2010,
- une période de croissance très significative de 2011 à 2013,
- une période de décroissance également significative de 2014 à 2016,
- une nouvelle forte croissance en 2017,
- puis une décroissance en 2018.

IX.1.2 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cil/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

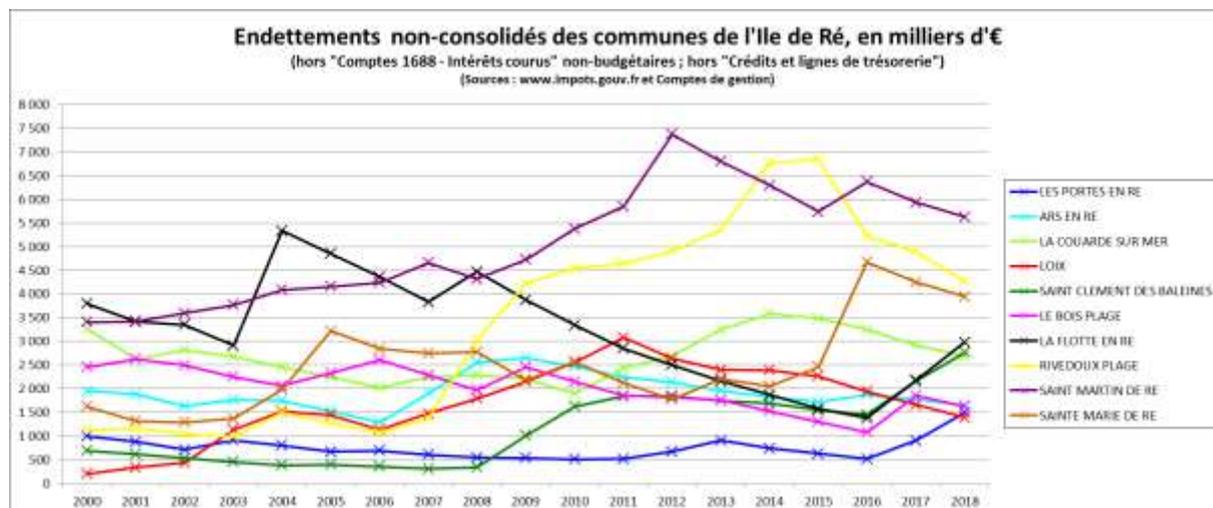
Le premier type de contrôle fait apparaître régulièrement quelques décalages de faibles importances correspondant généralement à des emprunts auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipeement Rural (S. D. E. E. R.) de la Charente-Maritime.

En 2018, on note un décalage beaucoup plus significatif, l'emprunt de 150 000 €, signalé précédemment, ayant été comptabilisé mais n'apparaissant pas dans « l'Annexe IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif.

On relève, avec le second contrôle, également certains décalages : nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion).

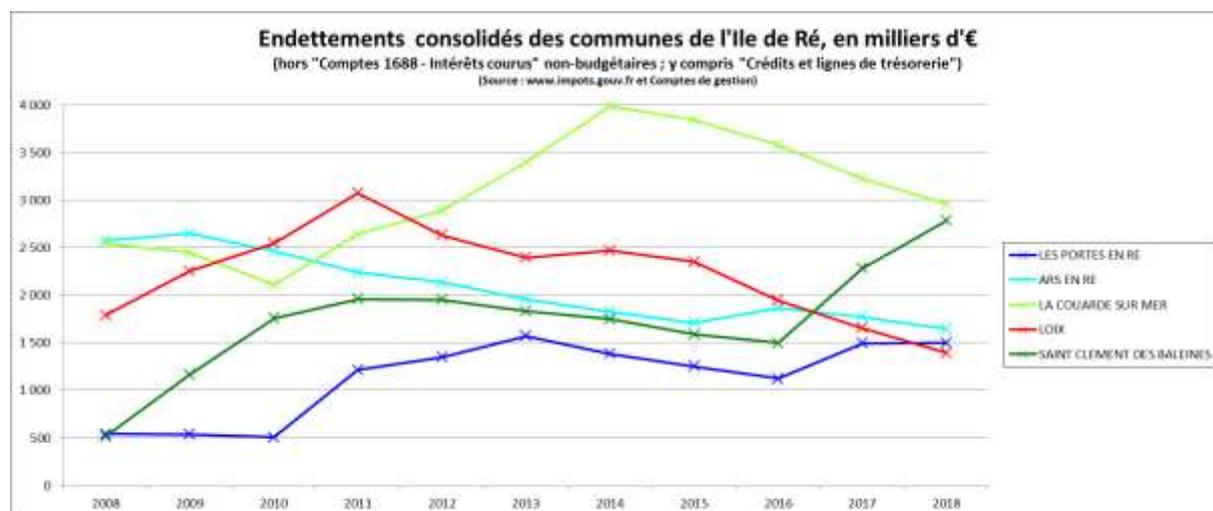
IX.2 Endettement non-consolidé

Pour mémoire nous avons fait paraître dans la « Lettre de l'Association » datée de Mai 2018 une étude sur l'endettement non-consolidé des dix communes de l'île de Ré avec un graphique semblable à celui reproduit ci-dessous (que vous pouvez retrouver sur notre site Internet à l'adresse : http://adc-lesportes.com/images/pdf/ACNIR_201805_Lettre_Association) :



Comme nous l'écrivions à l'époque « l'endettement porté par les Budgets Annexes peut être très significatif et fausser ces données non consolidées ».

L'endettement de la commune des Portes-en-Ré est une parfaite illustration des propos précédents, puisqu'à la fin de l'année 2016, du fait de la dette portée par le Budget Annexe Camping Municipal, l'endettement consolidé était le double de l'endettement non-consolidé.

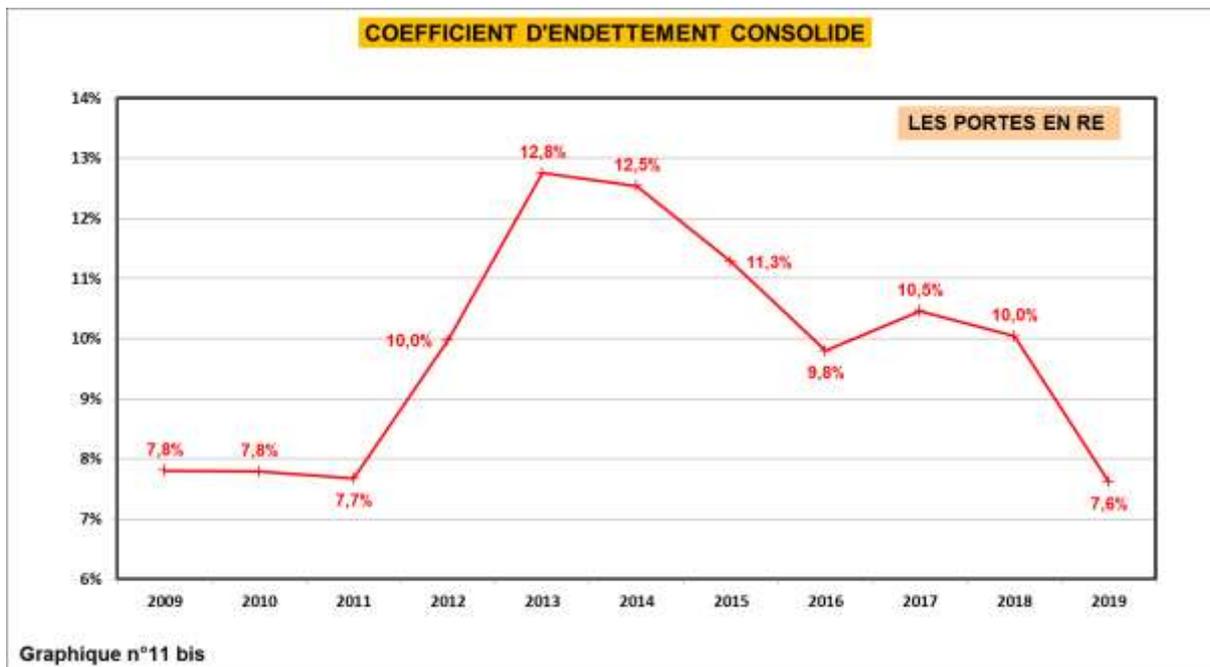


A la fin de 2018, le Budget Annexe Camping Municipal ayant disparu et les autres Budgets Annexes ne portant pas d'endettement, l'endettement non-consolidé et l'endettement consolidé de la commune des Portes-en-Ré sont identiques.

IX.3 Coefficient d'endettement consolidé

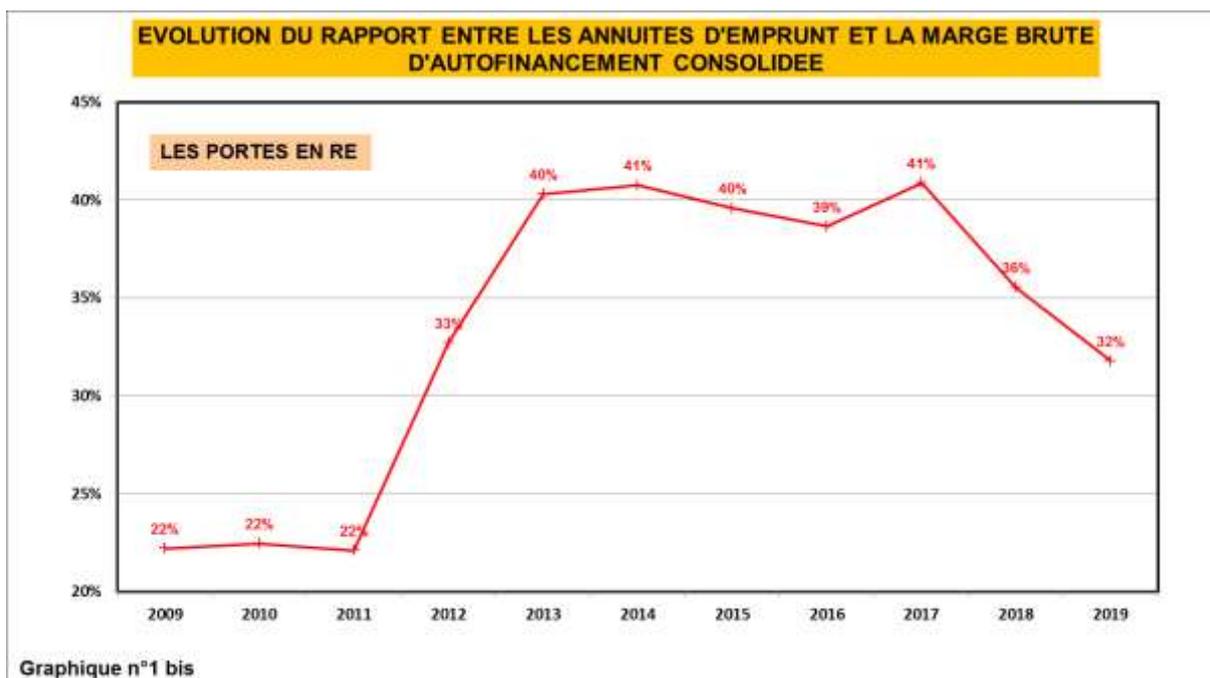
Le coefficient d'endettement de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement.

Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année pour le remboursement de la dette.



Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement que nous évoquons au début de cette étude :



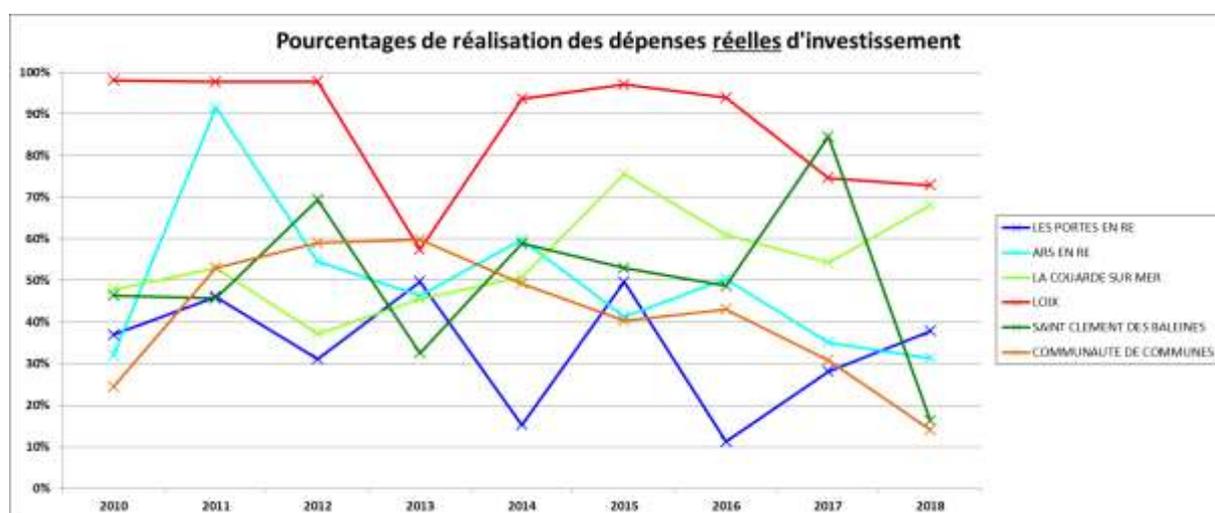
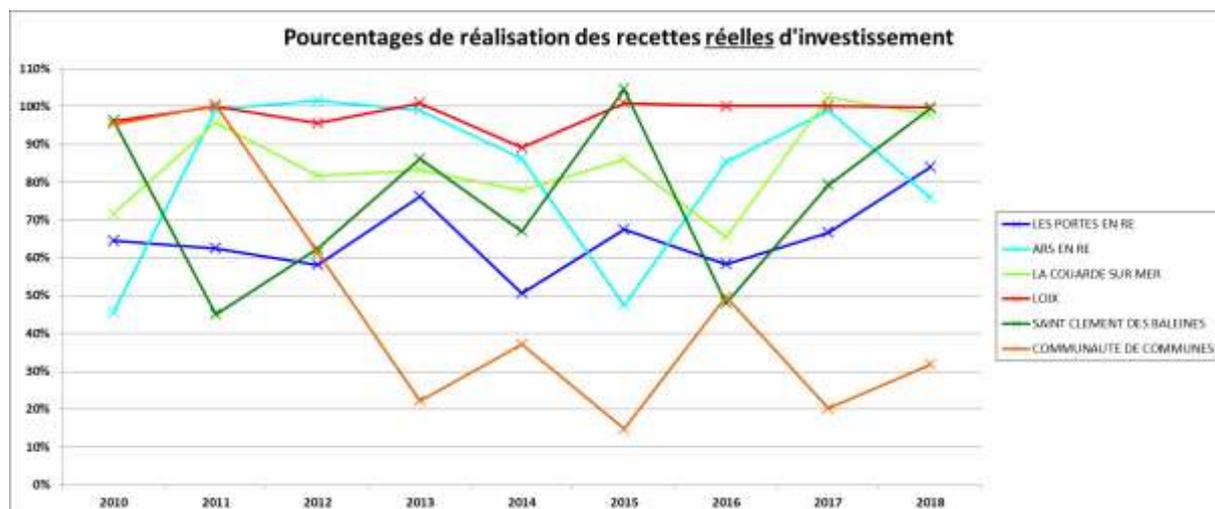
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 3,08 années pour la commune des Portes-en-Ré au 31 décembre 2018, en tenant compte de l'emprunt de 150 000 € évoqué précédemment, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

X. INVESTISSEMENTS

X.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif.

L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif. On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour la commune des Portes-en-Ré, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 15 à 40 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 50 à 90 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est particulièrement erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales même si la tendance qui semble se dessiner depuis 2017 est encourageante et doit être portée au crédit de l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer davantage de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

X.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

X.2.1 Réalisées en 2018

Pour l'année 2018, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré sont les suivantes :

N°	Intitulé	2018											
		Dépenses					Recettes						
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
147	Base nautique	13 350,00	190,93	1%	13 159,07		13 159,07						
151	Eaux pluviales	33 600,00	33 472,00	100%	128,00		128,00	25 200,00		0%	25 200,00	25 200,00	0,00
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00		0%	2 160,00	2 160,00	0,00						
153	Tennis	26 620,00	17 889,60	67%	8 730,40		8 730,40	4 472,00	2 236,20	50%	2 235,80	2 235,00	0,80
155	HLM	32 810,00		0%	32 810,00	2 810,00	30 000,00						
158	Aménagement terrains ludiques	120 270,00	103 694,30	86%	16 575,70	15 500,00	1 075,70	42 850,00	21 425,00	50%	21 425,00	21 425,00	0,00
159	Droits des sols	37 760,00		0%	37 760,00	37 760,00	0,00						
160	Acquisition de terrain	1 200,00		0%	1 200,00	1 200,00	0,00						
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00		0%	8 000,00		8 000,00						
4131	Acquisition de matériels	13 551,00	6 998,80	52%	6 552,20		6 552,20						
4132	Matériel roulant	72 350,00	562,50	1%	71 787,50	71 000,00	787,50	6 000,00		0%	6 000,00		6 000,00
6029	Mairie	162 760,00	3 595,20	2%	159 164,80	27 332,00	131 832,80						
6107	Locaux scolaires	45 290,00	4 020,00	9%	41 270,00	2 160,00	39 110,00	1 011,00	1 011,00	100%	0,00		0,00
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement	249,00		0%	249,00	249,00	0,00						
6113	Salle polyvalente	20 000,00		0%	20 000,00	1 100,00	18 900,00						
6137	Bâtiments publics	19 580,00		0%	19 580,00	2 340,00	17 240,00						
6138	Ateliers municipaux	1 000,00	660,00	66%	340,00		340,00						
6139	Bibliothèque	360,00	360,00	100%	0,00		0,00						
6143	Ilot des Châtaigniers 1	366 590,00	139 148,14	38%	227 441,86	192 000,00	35 441,86	1 026,00		0%	1 026,00	1 026,00	0,00
6144	Ilot du Haut des Treilles	50 730,00	18 978,23	37%	31 751,77		31 751,77	30 000,00		0%	30 000,00		30 000,00
6145	Eglise	33 900,00	435,08	1%	33 464,92		33 464,92						
6146	Ilot des Châtaigniers 2	366 000,00	300 000,00	82%	66 000,00	21 000,00	45 000,00						
7106	Voirie	872 661,55	604 488,43	69%	268 173,12	127 000,00	141 173,12	24 661,00	4 684,76	19%	19 976,24	19 993,00	-16,76
7108	Digues et levées	43 000,00		0%	43 000,00		43 000,00						
7110	Mouillages	8 935,00		0%	8 935,00	6 265,00	2 670,00						
7117	Aménagement du littoral	26 200,00		0%	26 200,00	19 806,00	6 394,00						
7132	Réseaux	5 220,00		0%	5 220,00	418,00	4 802,00						
TOTAL		2 384 146,55	1 234 493,21	52%	1 149 653,34	530 100,00	619 553,34	135 220,00	29 356,96	22%	105 863,04	69 879,00	35 984,04

Les trois opérations d'équipement :

- « n°7106 – Voirie »,
 - « n°6145 – Ilot des Châtaigniers 2 », qui correspond à l'achat d'une maison 4, rue des Châtaigniers pour la réalisation d'un logement communal,
 - « n°6143 – Ilot des Châtaigniers 1 », qui correspond à la Maison Médicale,
- représentent 85 % des dépenses d'équipement réalisées.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) sont très significatifs et représentent :

- 22 % des dépenses budgétisées et 43 % des dépenses réalisées,
- et 52 % des recettes budgétisées et 238 % des recettes réalisées.

X.2.2 Budgétisées en 2019

Pour l'année 2019, les opérations d'équipement de la commune des Portes-en-Ré budgétisées, y compris les restes à réalisés reportés de 2018, sont les suivantes :

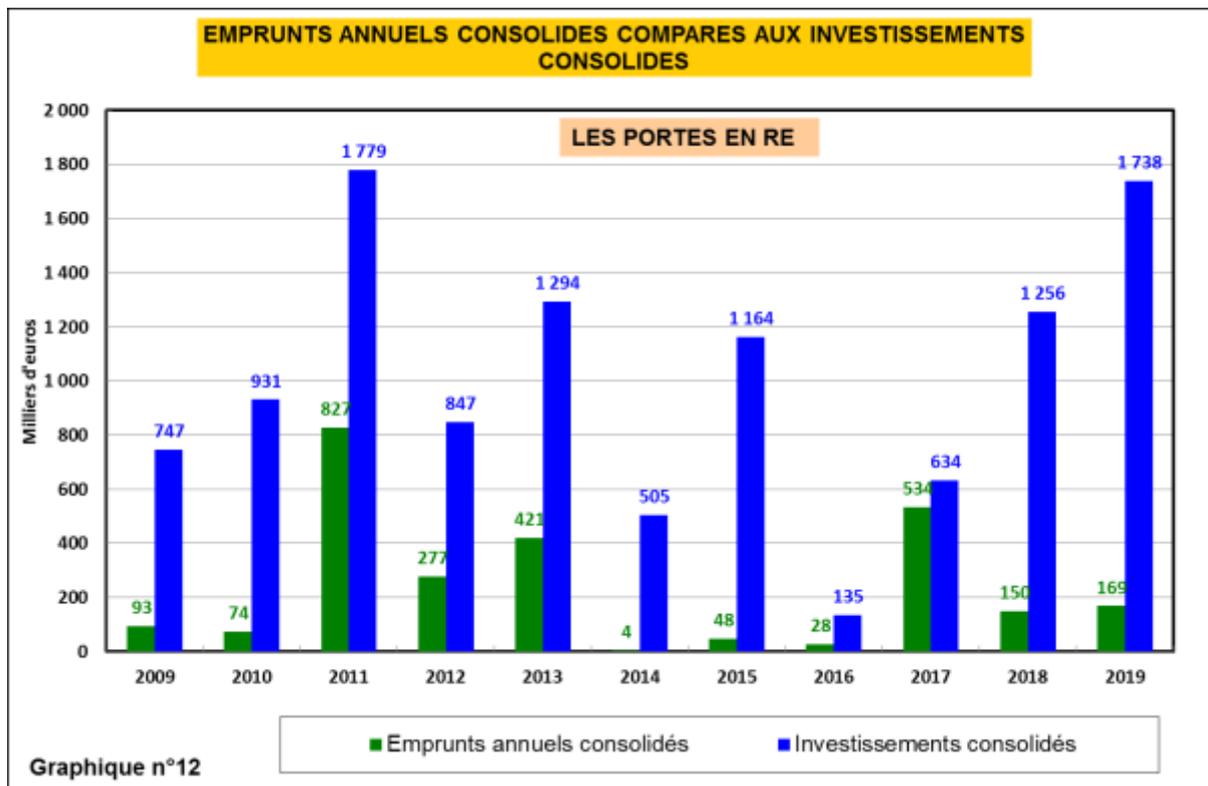
N°	Intitulé	2019	
		Dépenses	Recettes
146	Aménagement du Gros-Jonc	68 800,00	29 250,00
147	Base nautique	13 350,00	
151	Eaux pluviales		25 200,00
152	Mise en valeur du patrimoine	2 160,00	
153	Tennis	8 620,00	2 235,00
154	Cimetière	20 000,00	
155	HLM	227 810,00	
158	Aménagement terrains ludiques	15 500,00	21 425,00
159	Droits des sols	37 760,00	
160	Acquisition de terrain	1 200,00	
161	Plan communal de sauvegarde	8 000,00	
4131	Acquisition de matériels	20 000,00	
4132	Matériel roulant	71 000,00	6 000,00
6029	Mairie	190 132,00	27 600,00
6107	Locaux scolaires	39 748,00	
6108	Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH)	559,00	
6109	Cantine scolaire	40 000,00	
6113	Salle polyvalente	94 400,00	15 510,00
6127	Pompiers	30 000,00	
6137	Bâtiments publics	47 240,00	
6138	Ateliers municipaux	20 000,00	
6143	Ilot des Châtaigniers 1	192 000,00	1 026,00
6144	Ilot du Haut des Treilles	15 000,00	
6145	Eglise	33 900,00	
6146	Ilot des Châtaigniers 2	184 200,00	
7106	Voirie	603 700,00	21 838,00
7108	Digues et levées	50 000,00	
7110	Mouillages	7 265,00	
7117	Aménagement du littoral	219 806,00	
7132	Réseaux	6 418,00	
TOTAL		2 268 568,00	150 084,00

Les six opérations d'équipement :

- « n°7106 – Voirie »,
 - « n°155 – HLM » correspondant à l'opération de construction d'Habitations à Loyer Modéré dans le secteur des ateliers municipaux,
 - « n°7117 – Aménagement du littoral »,
 - « n°6143 – Ilot des Châtaigniers 1 », qui correspond à la Maison Médicale située 3, rue des Châtaigniers,
 - « n°6029 – Mairie » pour la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment de la Mairie,
 - « n°6145 – Ilot des Châtaigniers 2 », qui correspond à l'achat d'une maison 4, rue des Châtaigniers pour la réalisation d'un logement communal,
- représentent 71 % des dépenses d'équipement budgétisées.

X.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidés et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2018 et prévues en 2019).



On notera que sur toute la période étudiée les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

X.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

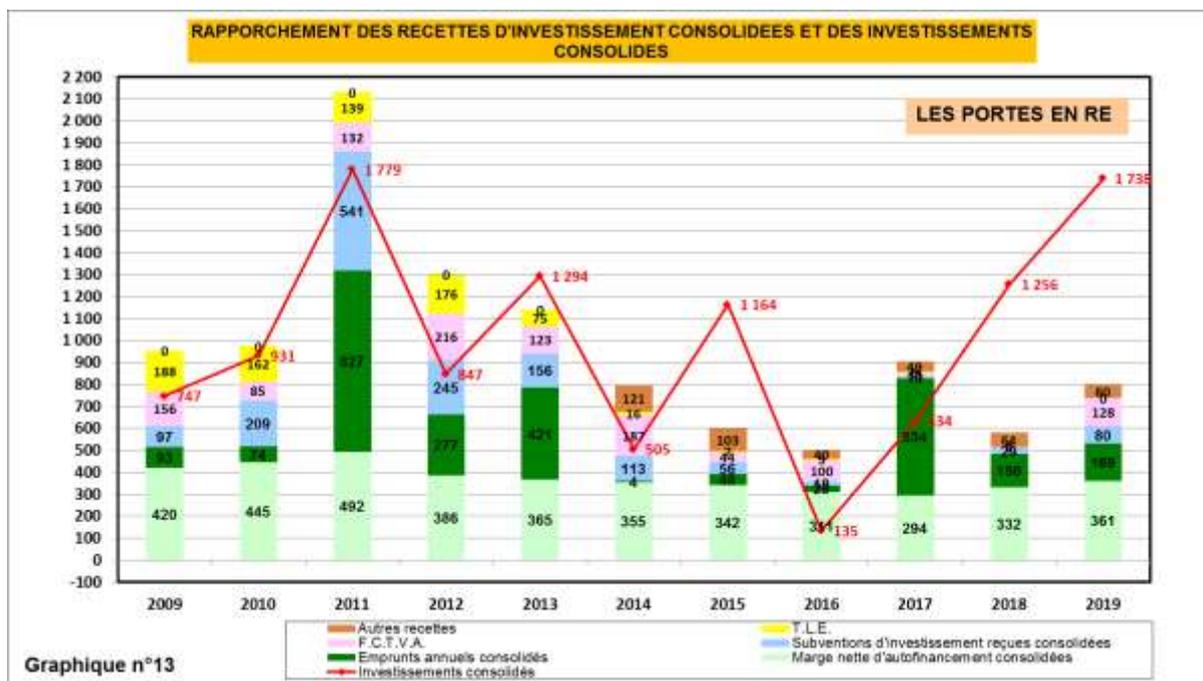
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

X.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipeement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune (marge nette d'autofinancement, subventions, F.C.T.V.A., T.L.E., autres recettes et emprunts) aux investissements réalisés ou prévus pour 2019.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2015, 2018 et 2019.

X.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(1) Recettes d'investissement consolidées	441	455	812	637	354	437	209	163	78	98	268
(2) Investissements consolidés	747	931	1 779	847	1 294	505	1 164	135	634	1 256	1 738
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-306	-476	-967	-210	-940	-68	-955	28	-556	-1 157	-1 471
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	420	445	492	386	365	355	342	311	294	332	361
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	114	-31	-475	176	-575	287	-612	338	-262	-825	-1 110
(6) Emprunts annuels consolidés	93	74	827	277	421	4	48	28	534	150	169
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	208	43	352	453	-154	292	-564	367	272	-675	-941
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	208	250	602	1 055	900	1 192	628	994	1 267	592	-350

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de la situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X.4.3 Fonds de roulement

X.4.3.1 Fonds de roulement du Budget Général

Pour contourner cette difficulté on peut se tourner vers le Fonds de Roulement (FDR) que l'on peut calculer à partir des Comptes de Gestion de la commune.

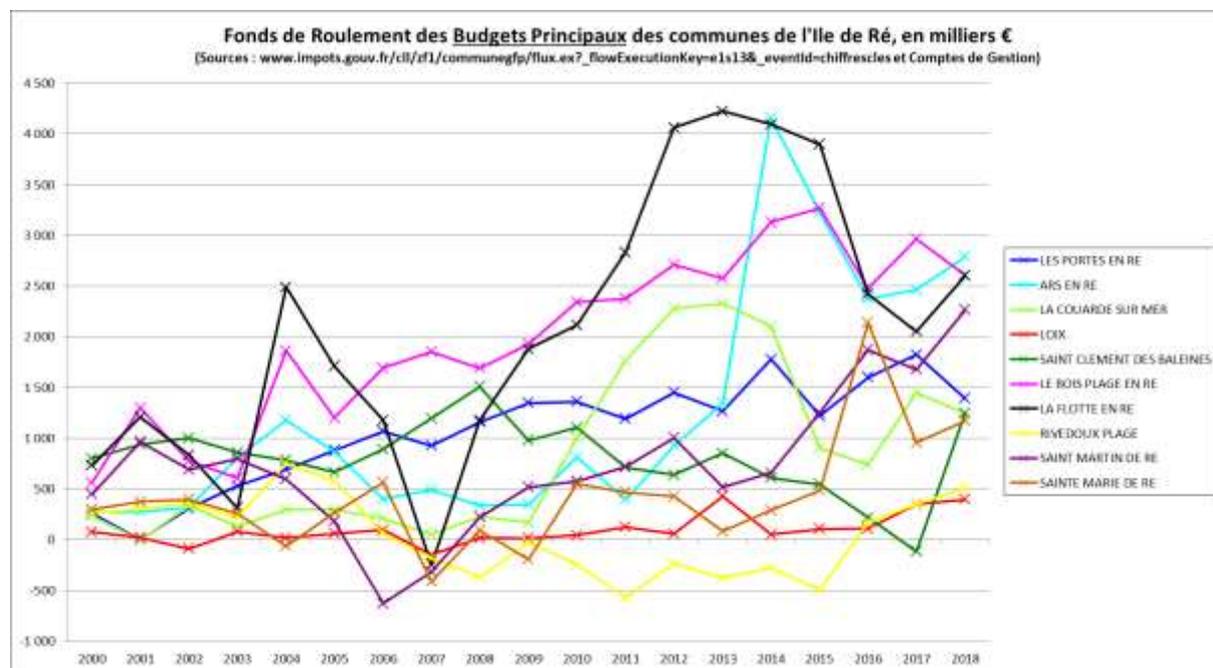
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de

fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/commune/flux.ex).



On constatera que la commune des Portes-en-Ré a vu sur cette période son Fonds de Roulement croître globalement et atteindre à la fin de l'année 2018 un peu moins de 1,4 M€.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2018 :

- ¼ année environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2018),
- 1 année environ de recettes fiscales (base 2018),
- 1,5 année environ de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2018).

Nous indiquions dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017 de notre Association et dans la « Radioscopie 2018 » de la commune des Portes-en-Ré : « *Le recours à de nouveaux endettements est justifié (par l'équipe municipale) par le niveau, historiquement bas, des concours finançant des biens immobiliers. Nous aurions préféré constater la mise en place d'une politique de gestion globale de la trésorerie de la commune, tenant compte des excédents accumulés* ».

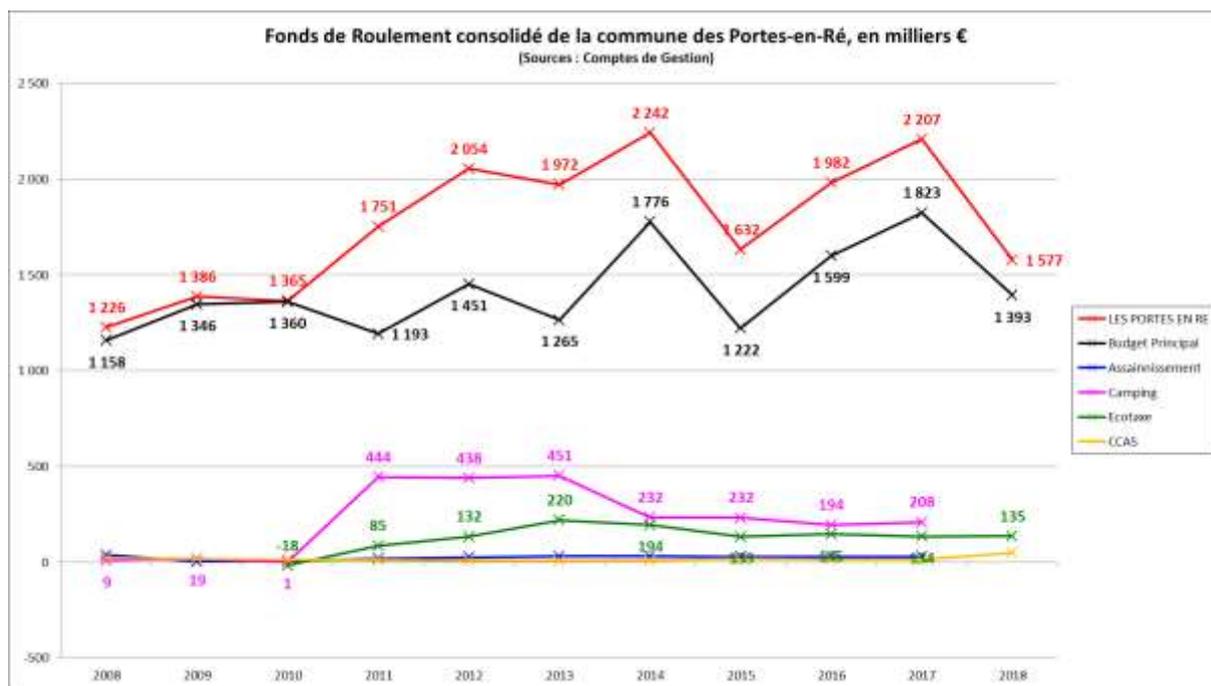
On peut espérer (et s'en réjouir) que le financement pour moitié seulement par emprunt bancaire, contrairement à ce qui avait été initialement voté lors du Conseil Municipal du 15 juin 2018, de l'opération d'achat d'une maison d'habitation située 4, rue des Châtaigniers, ne soit pas totalement étranger à cette réflexion.

X.4.3.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune des Portes-en-Ré, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,
 - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Camping Municipal (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée (sauf en 2010 pour l'Ecotaxe),

- et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Assainissement (tracé en bleu) et Centre Communal d'Action Sociale (tracé en jaune).



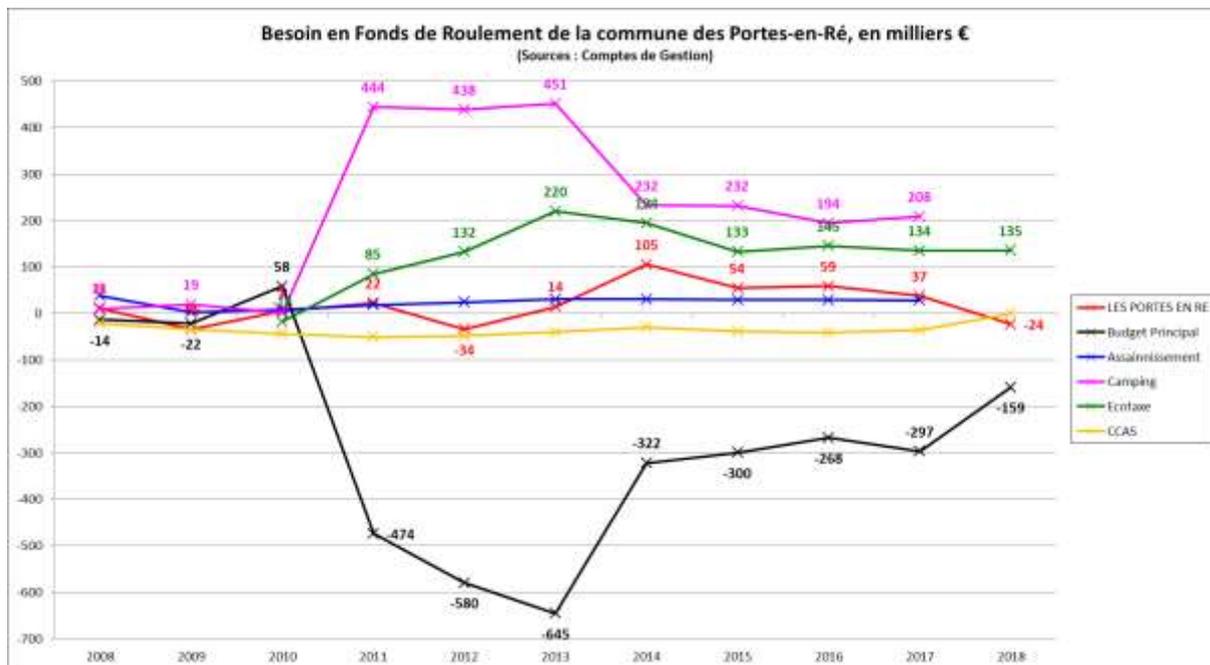
La situation financière de la commune des Portes-en-Ré, vis-à-vis de cet indicateur, est donc très favorable.

X.4.3.3 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « *Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées.* »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2010) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue majoritairement en territoire positif (besoin de financement) mais proche d'une position d'équilibre.

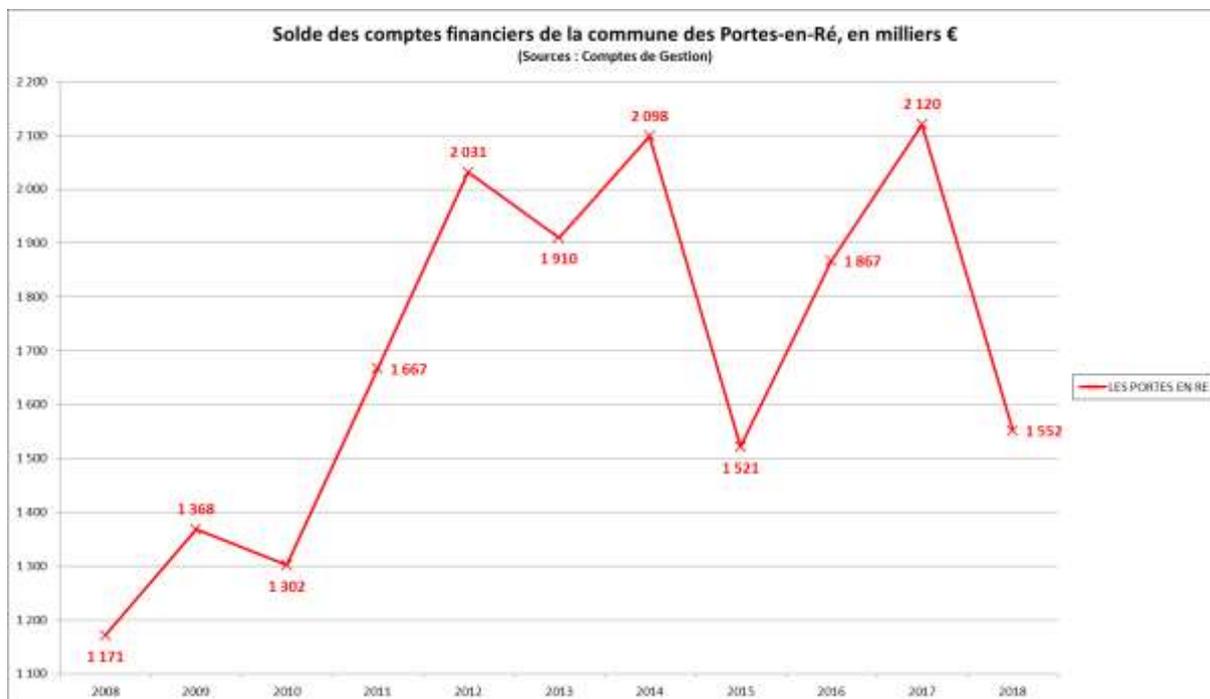


X.4.4 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.4.4.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « *enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés* » pour reprendre la définition de l’Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable du Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré est très largement positive sur la période étudiée et est comprise entre 1,2 M€ en 2008 et 2,1 M€ en 2017.

X.4.4.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d’Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

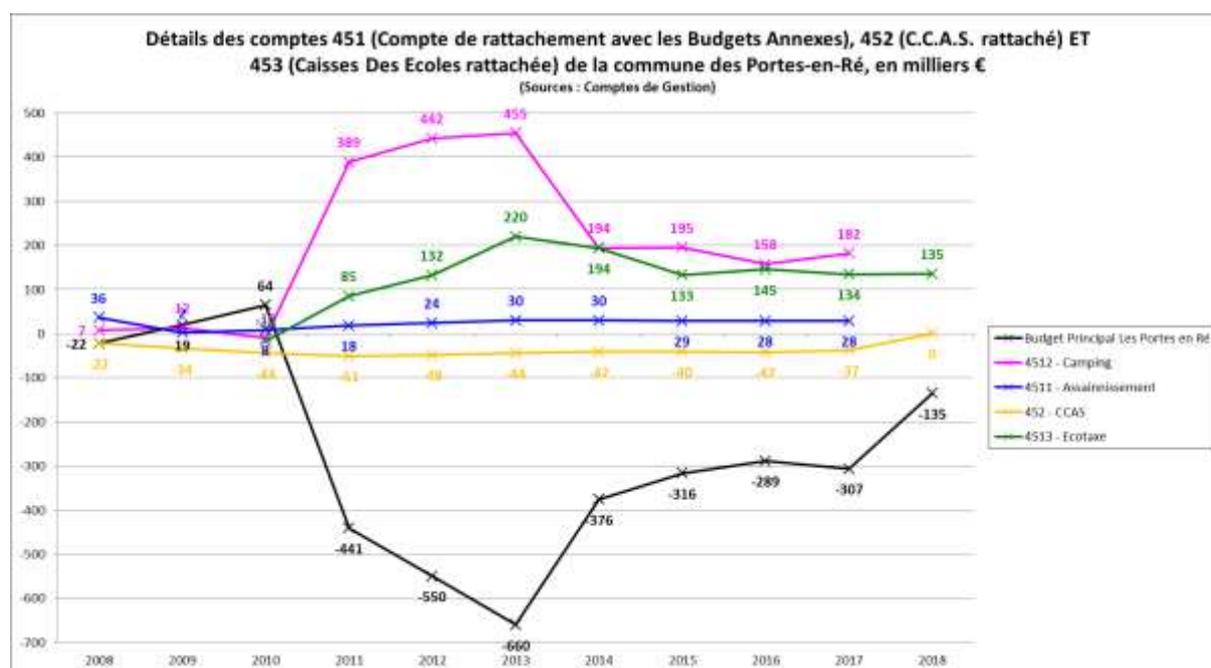
- créateur dans le Budget Principal d’une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l’argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteurs dans le Budget Principal d’une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l’argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétrique(s) à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu’il est en zone négative cela signifie qu’il « doit de l’argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu’il est en zone positive cela signifie qu’il « a avancé de l’argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu’ils sont en zone positive cela signifie qu’ils « ont avancé de l’argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu’ils sont en zone négative cela signifie qu’ils « doivent de l’argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune des Portes-en-Ré est globalement débiteur, depuis 2011, vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis du Budget Annexe Camping Municipal durant les exercices 2011, 2012 et 2013,
- la tendance générale étant à une régularisation de la situation depuis 2014.

Quoi qu’il en soit on peut dire que l’équipe municipale en place n’abuse pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation de son Budget Principal, le solde de ses comptes financiers, évoqué au chapitre précédent, restant toujours très largement supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes.

XI. CONCLUSION

Au vue de cette « Radioscopie 2019 » de la commune des Portes-en-Ré, on peut dire que sa situation financière est plutôt saine, voir sous certains aspects confortable.

Il n'en demeure pas moins que l'équipe municipale devrait s'atteler à corriger les quelques points améliorables soulevés au long de cette étude, notamment pour avoir, à tout moment, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.

Les tendances, plusieurs fois observées dans cette étude depuis 2017, nous semble favorables à ce sujet et pouvoir être porté au crédit de l'équipe municipale.

Elle pourra alors d'autant mieux, comme ses successeurs, s'attaquer aux défis majeurs des années, voir des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'île de Ré (commerces, école...) ; faciliter les installations professionnelles, notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment ; faciliter le logement de nouveaux résidents permanents.

Aux Portes-en-Ré, le 5 août 2019.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.

Le Président.